

# 20

## Rapport d'activités

# 24



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales



**PETR**  
Pays Lauragais

# SOMMAIRE

## 1. CONTEXTE ET GOUVERNANCE

FICHE D'IDENTITÉ	3
INSTANCES DU PETR	4
LE CODEV	5
LES RÉSEAUX, PARTENARIATS & COOPÉRATION	7



## 2. COMPETENCES ET ACTIONS

URBANISME, AMENAGEMENT (SCOT)	13
PLANIFICATION ECOLOGIQUE (PCAET)	14
MISSIONS DE DEVELOPPEMENT	18
• TOURISME	28
• CULTURE	33
CONTRACTUALISATIONS	36
GAL DES TERROIRS DU LAURAGAIS	40

## 3. FONCTIONNEMENT INTERNE

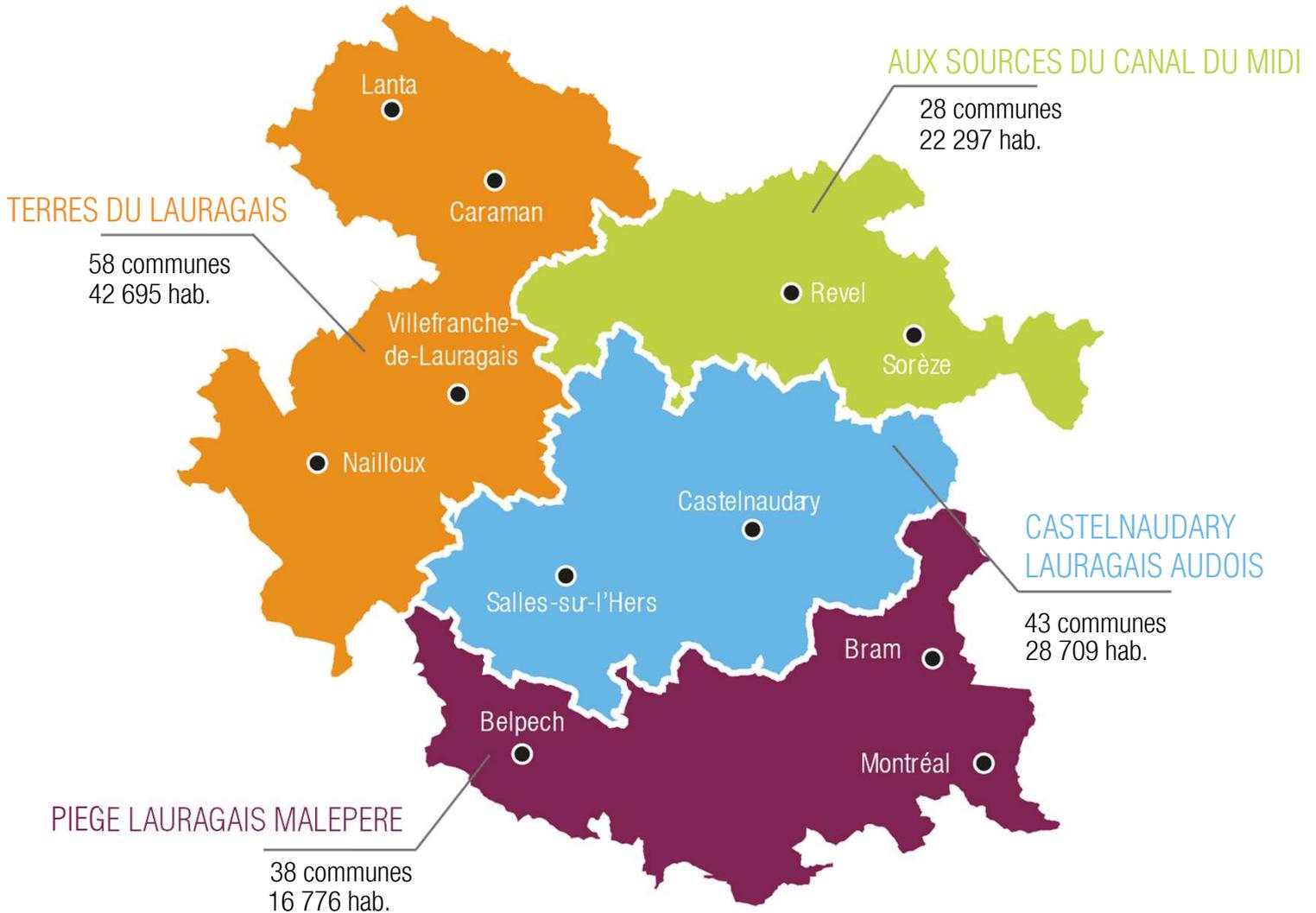
FINANCES	43
EQUIPE ADMINISTRATIVE	45
FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN	47
COMMUNICATION	47



# LE CONTEXTE ET LA GOUVERNANCE

## Fiche d'identité

Le territoire du PETR du Pays Lauragais



Population totale en vigueur au 1er janvier 2024 (INSEE RGP 2021)

### Chiffres clés de 2024



**110 477**  
habitants



**4**  
communautés  
de communes



**3**  
Départements  
Aude  
Haute-Garonne  
Tarn



**167**  
communes



**1** région  
Occitanie



**1 PNR**  
Haut-Languedoc  
(sur 5 communes du Pays Lauragais)

**1 927 km<sup>2</sup>**

78 % d'espaces agricoles  
14 % d'espaces naturels  
8 % d'espaces artificialisés

# LE CONTEXTE ET LA GOUVERNANCE

## Les instances du PETR



Présidé par Gilbert HEBRARD

Cette année 2024 s'inscrit dans la continuité des actions définies dans le cadre du projet de territoire validé à l'unanimité en 2015, ajustées chaque année au regard des nouveaux besoins. La transversalité des missions de planification (SCOT et PCAET) et de développement territorial (Tourisme et Culture) a été renforcée, avec des travaux partagés au sein des commissions de travail dédiées.

Les élus ont été mobilisés lors de diverses instances décisionnelles et de concertation :

### **Les instances du PETR :**

- 5 réunions du Comité Syndical donnant lieu à 49 délibérations
- 14 réunions du Bureau Syndical donnant lieu à 9 délibérations
- Commissions de travail :
  - 2 commissions tourisme
  - 2 commissions culture
  - 10 commissions urbanisme
  - 1 commission transition écologique
  - 4 commissions urbanisme/transition écologique
  - 2 commissions finances

### **Les instances du GAL :**

- 5 comités de programmation du GAL
- Comités techniques :
  - 4 comités techniques culture
  - 1 comité technique tourisme
  - 1 comité technique transition écologique

### **Les instances associées**

- 1 réunion du CODEV en plénière, et plusieurs réunions des groupes de travail
- 2 conférences des maires
- 6 conférences des Présidents



Bureau du 26 septembre 2024



Comité Syndical du 10 octobre 2024



Coprog GAL du 03 décembre 2024



Conférence des maires du 13 juin 2024

Lors du comité syndical du 10 octobre 2024, Karine Navarro a été élue en tant que nouveau membre du Bureau. Cette réunion a également été l'occasion de mettre à jour les membres des commissions de travail.

Par ailleurs, un changement de présidence du CODEV a eu lieu lors du comité syndical du 29 février 2024.

En ce qui concerne l'élection du président du GAL, le comité syndical du 27 juin 2024 a délégué le pouvoir d'animation des comités de programmation au président élu lors du comité de programmation de juin 2024 (cf partie GAL).

# LE CONTEXTE ET LA GOUVERNANCE

## Le CODEV : COnseil de DEVeloppement

### La participation citoyenne

Le Conseil de développement (CODEV) est une instance de concertation, de participation et d'échanges, composée de citoyens désirant s'impliquer dans le devenir de leur territoire. Le croisement des points de vue, idées, propositions, expériences personnelles permet au CODEV d'être force de propositions et d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales. La nouvelle mandature élue en 2020 a souhaité renforcer la participation au sein du CODEV du PETR et a fait évoluer les statuts du PETR en ce sens. M. Etienne Thibault en a été le Président jusqu'en début 2024. Un nouveau président, Jean-Michel Monmège, a été désigné par le comité syndical du PETR du 29 février 2024.

### Une organisation autour de 3 groupes de travail

#### Groupe « Révision du SCOT et adaptation au changement climatique »

En participant à la concertation du SCoT : le CODEV sera amené à formuler un avis sur ce document. Le groupe de travail va s'attacher à suivre sa révision tout au long du processus.

- Participation aux commissions et réunions de travail mises en œuvre dans le cadre du fonctionnement du PETR.
- Il est prévu début 2025 **la mise en place d'ateliers participatifs** afin qu'une parole directe de citoyens du territoire puisse être portée sous une autre forme que celle portée par les élus. Le CODEV fera ensuite remonter au comité syndical les préoccupations et les grandes orientations qui pourront ressortir de ces rencontres.

#### Le groupe Culture

Il se remet en marche depuis septembre avec un double objectif :

- Organiser un **2ème forum Culturel en 2025** pour réunir les acteurs culturels du territoire afin qu'ils soient force de proposition.
- Organiser de manière continue le lien **CODEV/acteurs culturels**, afin de pouvoir être porte-paroles constructif de leurs préoccupations auprès du PETR.



## Groupe « Apéros de Pays »



Créée en 2019 par le PETR du Pays Lauragais, la démarche Apéros de Pays dont la marque a été déposée à l'INPI permet de mettre à l'honneur les produits locaux et favoriser les circuits courts.

En effet, en mettant en relation des organisateurs publics de moments conviviaux et les fournisseurs de denrées et boissons, le système de charte des Apéros de Pays permet de faciliter l'organisation de ces moments de manière écologique et locale.

Une réflexion a été mise en place à compter de fin 2024 pour effectuer un bilan des actions menées par le passé (mise en relation organisateurs publics / fournisseurs – producteurs) et évaluer sous quelles formes et avec quels moyens ces apéros de pays pourraient être pérennisés. Cette réflexion devrait aboutir début 2025.



## La participation aux initiatives interCODEV

Par ailleurs, le CODEV participe à des initiatives à l' « inter-CODEV » à l'échelle Régionale :

- Participation en octobre 2024 à Sète au campus de la coordination régionale des conseils de développement d'Occitanie ainsi qu'aux visios organisées par cette coordination : cela permet entre autres de glaner des conseils et des idées auprès de structures plus aguerries sur l'organisation des CODEV.
- Participation aux réunions et démarches des CODEV du grand bassin toulousain, en lien avec les travaux menés au niveau de l'Inter Scot avec l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse.
- Enfin, le CODEV a participé à la nouvelle « Assemblée du territoire » mise en place par la région Occitanie en mars 2024.



*2 représentants du CODEV étaient présents lors de l'assemblée des territoires de mars 2024 à la Région*

# LE CONTEXTE ET LA GOUVERNANCE

## Les réseaux, partenariats & coopérations

### Le PETR et le GAL, moteurs d'une dynamique de réseau

**En interne :** Un renforcement de l'**articulation PETR/Communautés de communes membres** avec une animation régulière de la conférence des Présidents et du réseau des DGS en parallèle (6 conférences des Présidents & 7 réunions du réseau des DGS en 2024), réseau des OTI, réseau des moulins du Lauragais, réseau des acteurs culturels, réseau des chargés de communication, et des chargés de transition écologique.

#### 2<sup>ème</sup> édition du séminaire inter PETR / EPCI



Le 25 juin 2024, à l'initiative du PETR du Pays Lauragais, et pour la deuxième année, des agents des 4 communautés de communes du territoire et ceux du PETR se sont retrouvés le temps d'une journée d'échanges et de cohésion.

Ce moment convivial a permis de renforcer les partenariats, créer du lien et partager des pratiques de travail entre les agents du territoire et leurs différentes compétences.

Les animations de cette journée ont été organisées par l'Espace Sport et Nature du Lac de Saint-Ferréol à Revel.



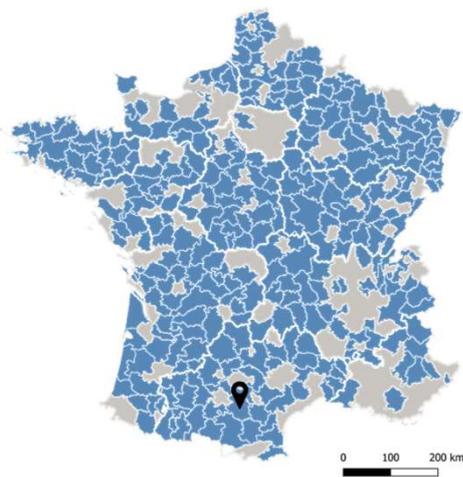
## En externe :

- Réseau des PETR d'Occitanie et Nationaux, Réseau SCOT via la FédéSCOT, Réseau des GAL, réunions Inter-DDT...

**Conventionnements** avec la Région Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, les Espaces Info Energie, le Syndicat d'Energie audois.

## Un travail partenarial avec les autres PETR d'Occitanie

Afin de partager leurs enjeux et actualités communs, les directeurs des PETR d'Occitanie se sont constitués en réseau et se réunissent régulièrement. En 2024, le PETR du Pays Lauragais a pu participer à 2 d'entre elles.



Panorama 2022 des PETR et Pays ANPP



Interview de la Directrice du PETR du Pays Lauragais dans le n°26 du journal de l'ANPP

## Club direct ANPP

Le PETR est adhérent à l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays-ANPP. Cette association assure une triple mission de représentation auprès des pouvoirs publics et acteurs privés, d'animation du réseau et d'accompagnement de ses adhérents en proposant une veille proactive de l'actualité territoriale, sous forme d'informations quotidiennes. Sylvie Forestier, Directrice du PETR, est référente régionale Occitanie pour l'ANPP.

Plusieurs échanges du club direct se sont tenus en 2024. Le PETR a participé à une réunion en présentiel le 06/06 à Paris qui portait notamment sur la préparation des prochaines rencontres techniques à Morlaix en juin 2025. Le PETR, a été pilote de l'expérimentation de la fresque du développement local, testée dans le cadre d'un comité de programmation du GAL en février 2024.

Une délégation d'élus et techniciens du territoire a participé aux Etats Généraux de Pôles et des Pays organisés par l'ANPP à La Rochelle en février 2024 sur le thème « autonomie, résilience et bonheur local : pour un développement responsable ».



Etats Généraux des Pôles et des Pays 2024

# LE PETR siège aux instances supra-territoriales :

## Assemblée des territoires de la Région Occitanie

L'Assemblée des territoires de la Région Occitanie se dote d'une nouvelle organisation modifiant notamment ses membres. Le PETR y compte 2 représentants élus et 2 membres du CODEV. Cette nouvelle assemblée a été officiellement installée en séance du 19 mars 2024. Les participants ont été sollicités pour coconstruire le programme de travail de l'assemblée au regard de leurs attentes donnant lieu à la programmation d'ateliers territoriaux en septembre et novembre en partenariat avec les territoires.

Un binôme élu / technicien issu de la CCPLM a participé aux ateliers en Pays d'Armagnac autour du Projet Alimentaire Territorial et sa déclinaison opérationnelle.

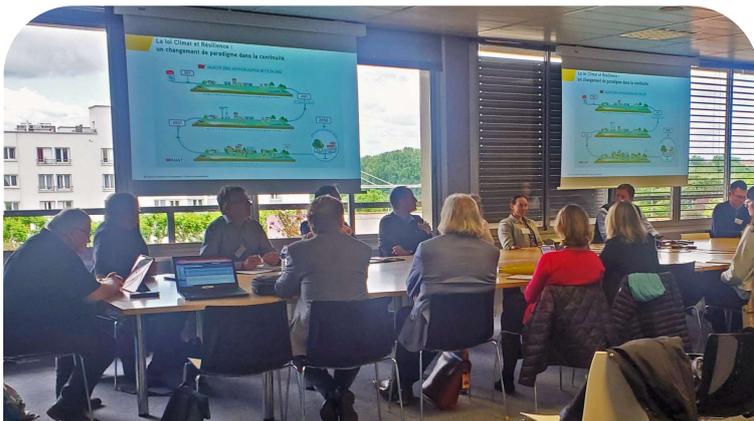
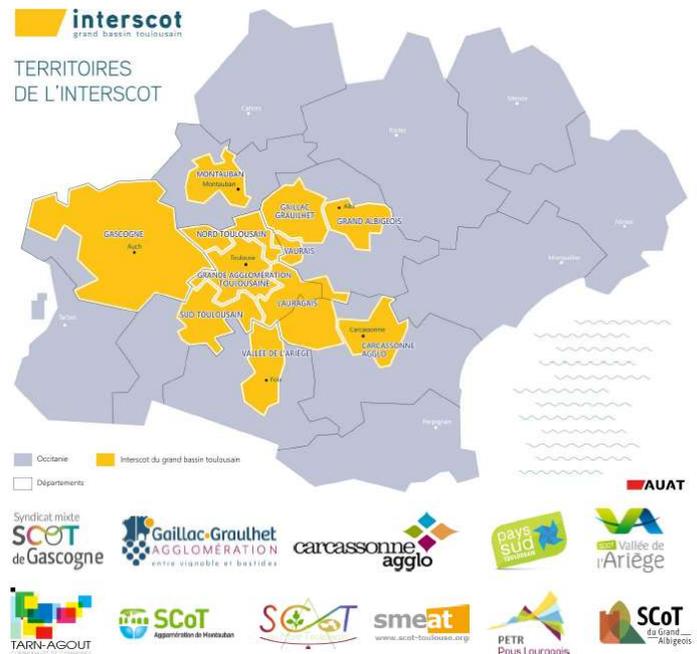


Participation des représentants du Lauragais à l'assemblée des territoires de la Région de mars 2024

## Interscot

L'interscot est une démarche volontaire de 11 territoires du grand bassin toulousain couverts par des Schémas de cohérence territoriale (SCoT). D'abord sous format de GIP, puis de conventionnement en 2023, le partenariat a évolué en 2024 via une adhésion du PETR à l'AUAT. Le PETR a participé à 4 comités techniques et 2 séminaires élus (sobriété foncière et coopération économique) en 2024.

3 groupes de travail « chantiers métiers » ont été créés et sont suivis techniquement par l'équipe du PETR : l'eau, les ENR, et la santé et l'urbanisme



Chantiers métiers santé et urbanisme 2024

## Outil d'animation PLAY ZAN – AUAT (cf partie urbanisme page n°16)

L'AUAT a développé un outil pédagogique d'animation et de sensibilisation aux enjeux du Zéro Artificialisation Nette. Play Zan permet de concrétiser la mise en œuvre du ZAN dans un exercice de planification.

3 animatrices ont été formées au PETR et 3 jeux de plateau ont été achetés à l'AUAT.

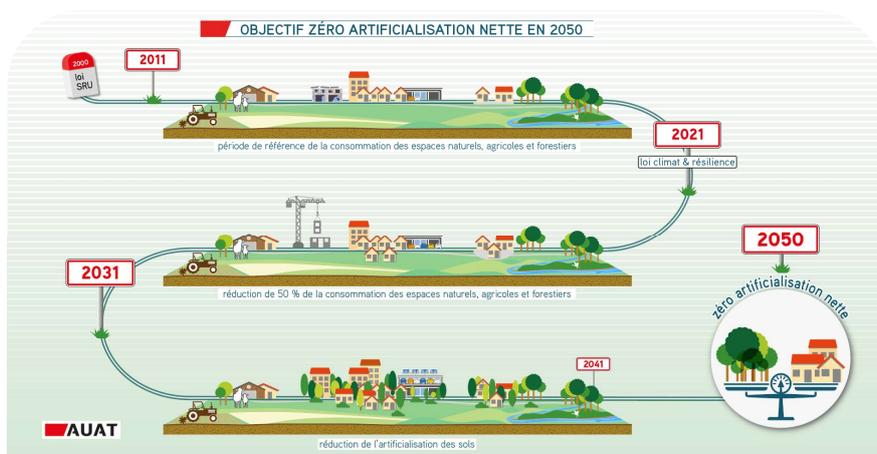
5 sessions ont été organisées à l'échelle de nos communautés de communes en avril dernier et une session complémentaire proposée fin août, ouverte aux partenaires.

Environ une vingtaine de personnes ont participé à chaque session.

En juin 2024, le PETR est intervenu dans le cadre du réseau TOTEN à la Région pour partager son expérience.

Un atelier participatif « Repenser son territoire avec l'animation pédagogique PLAY ZAN » a été co-animé par le PETR.

- Interview : Pays Lauragais : « L'adaptation climatique est le fil rouge de notre SCoT valant PCAET » <https://www.aa-toulouse.org/pays-lauragais-ladaptation-climatique-est-le-fil-rouge-de-notre-scot-valant-pcaet/>



Animations playzan en communautés de communes en avril 2024

La loi « climat et résilience » d'août 2021 a prévu que les régions devront fixer les objectifs territorialisés de lutte contre l'artificialisation des sols dans leur Srdaddet. Le législateur a créé un nouvel espace de dialogue territorial : les conférences des Scot. Lancées en février 2022, celles-ci devaient élaborer des propositions pour les régions.

Pour l'Occitanie, la Fédération Régionale des SCOT a assuré le pilotage et la coordination de la démarche à laquelle le PETR du Pays Lauragais, membre du comité de pilotage, a largement participé.



## Rencontres nationales des SCOT

Participation du PETR aux 18èmes rencontres nationales des SCOT à ARRAS sur le thème : « 50 nuances de vert : construire sa stratégie écologique territoriale ».

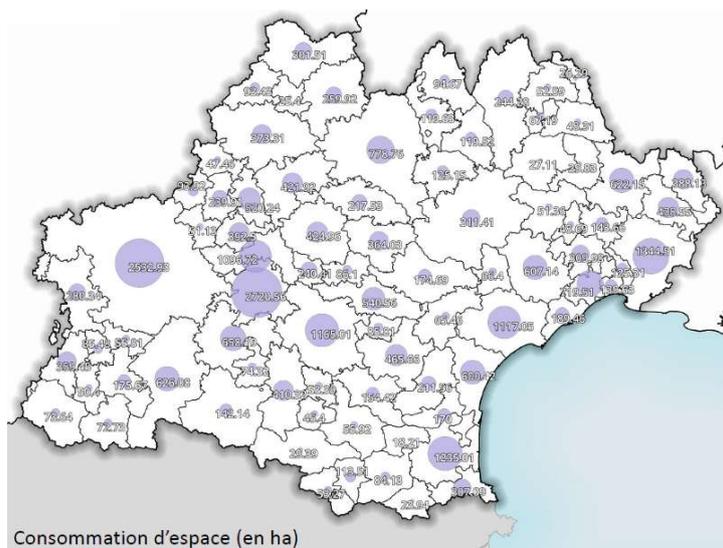
Ces rencontres ont notamment permis d'échanger sur :

- l'état de la connaissance des impacts des EnR sur la biodiversité et les progrès réalisés en la matière
- les enjeux autour de l'évaluation environnementale
- la définition d'une stratégie écologique territoriale

## Conférence de gouvernance Zéro Artificialisation Nette

La loi d'ajustement du ZAN de juillet 2023 a instauré une instance de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols qui, notamment, est consultée dans le cadre de la qualification des projets d'envergure nationale ou européenne, dans le cadre de la qualification des projets d'envergure régionale et qui assure le suivi de la trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols dans la région. M. Ferret, co-président à l'urbanisme du PETR y siège, parmi le collège des 5 territoires porteurs de SCOT, représentant ainsi les territoires de SCOT périurbains de la région.

2 réunions de la conférence de gouvernance ZAN se sont tenues en 2024 : en janvier et mai. Elles ont permis d'aborder notamment le cadre réglementaire et les Projets d'Envergure Régionale, ou Nationale et Européenne (PER et PENE).



Consommation d'espace (en ha)

Carte présentée par la Région en conférence de gouvernance ZAN

## Comité Régional de l'Energie

Le PETR à travers Brice Asensio, co-président à la transition énergétique y représente les PETR d'Occitanie. Co-présidé par l'Etat et la Région, le CRE a été installé officiellement le 20 décembre 2023. Il a pour mission de rendre un avis sur la suffisance des Zones d'Accélération des ENR au regard des objectifs régionaux. Le PETR a d'ailleurs délibéré en juin 2023 en faveur d'une coordination de la stratégie ENR dans le cadre de la révision du SCOT. A ce titre, un accompagnement des communautés de communes a été apporté dans le cadre de l'élaboration des ZAENR par les communes afin de s'assurer de la cohérence avec les Chartes ENR des 4 communautés de communes. Le Comité Régional de l'Energie s'est réuni en juillet 2024. Le PETR y a participé ainsi qu'à tous les webinaires préparatoires. Les ZAENR ont été jugées insuffisantes au regard des objectifs régionaux. Une nouvelle concertation a donc été engagée.



Comité régional de l'Energie, juillet 2024

## COP Régionales et Départementales

La planification écologique est un plan d'actions national destiné à réduire, secteur par secteur, les impacts des activités humaines sur l'environnement. Largement basée sur les remontées des acteurs locaux agissant en matière d'environnement, les différentes étapes de concertation ont été menées aux niveaux régionaux et départementaux à travers la France. Le PETR du Pays Lauragais a ainsi activement participé à l'ensemble des COP départementales et régionales menées par les services de l'État. L'ensemble de ces travaux a donné lieu à une feuille de route consultable ici : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Planification-ecologique-et-la-COP-Occitanie/Feuille-de-route-COP-Occitanie>



Participation aux COP Régionales et départementales (Aude en mai 2025)

## Forum de l'ingénierie

Cet événement, co-organisé par les services de l'Etat et du Conseil départemental de la Haute-Garonne, était placé sous le thème de la bifurcation écologique et de la résilience des territoires. Il a permis d'aborder des sujets cruciaux pour les collectivités et notamment :

- la sobriété foncière et la mise en œuvre du ZAN
- la requalification des friches, la sobriété énergétique, la revitalisation des centres-bourgs, et la participation citoyenne



Participation au forum de l'Ingénierie haute-garonnais le 12/11/24

## Canal du Midi

Le PETR participe au comité de bien, au comité stratégique, ainsi qu'à la concertation menée dans le cadre du plan de gestion ou encore de l'élaboration du schéma d'interprétation. Les projets identifiés dans ce cadre pourront être accompagnés par le LEADER et DIE. 2 dossiers ont été déposés à ce jour :

CCPLM (dossier DIE uniquement) pour l'étude complémentaire sur 4 sites:

- écluse, épanchoir et lavoir de Villepinte,
- port et bourg de Bram,
- écluse de Tréboul à Pexiora
- point de vue de l'Espérou à Montréal.



CCTDL pour étude et travaux sur 6 sites :

Trois sites d'interprétation globale :

- site éclusier de Gardouch, sur le thème n°5. « Navigation et autres usages » ;
- site éclusier de Négra, sur le thème n°6. « Hommes et femmes du canal » ;
- port lauragais, sur le thème n°7. « Paysages et territoires traversés » dont le maître d'ouvrage est le département de la Haute-Garonne.

Et trois autres sites d'interprétation :

- paysagère à Renneville pour illustrer le sillon lauragais rural ;
- spécifique : pont d'en serny, aqueduc des voutes et les écluses de laval, de Renneville, d'en-cassan et d'Emborrel ;
- périphérique avec les moulins du Lauragais.

## Le PETR, membre de diverses autres instances

- Représenté aux commissions locales de l'eau des SAGEs Hers mort Girou, Fresquel, à l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais, du CESE 11, de l'ATMO Occitanie et au GAL des Terroirs du Lauragais
- Actionnaire de la SPL AREC Occitanie
- Interventions dans le cadre de sollicitations directes (ex : auprès d'étudiants par exemple)



# COMPETENCES ET ACTIONS



## Les compétences et missions du PETR

### Au service d'un projet de territoire

Le PETR **élabore un projet de territoire** pour le compte et en partenariat avec les 4 communautés de communes qui le composent. Il définit les conditions d'un développement économique, écologique, social, touristique et culturel et les actions associées, en partenariat avec les communautés de communes membres. Ce projet de territoire a été validé en 2015. Les missions portées par le PETR sont actualisées annuellement au regard des nouveaux besoins émergeant sur le territoire.



#### Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le PETR est chargé de l'élaboration, de la révision et de la modification du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** du Pays Lauragais, en application des dispositions du Code de l'Urbanisme. Le SCOT (révision 1) du Pays Lauragais est opposable depuis le 14 janvier 2019. Dans le cadre de ses compétences, le PETR travaille en concertation avec les autres établissements publics chargés des SCOT limitrophes à son territoire et en particulier, ceux de l'aire urbaine toulousaine dans le cadre de l'INTERSCOT. **La révision 2 a été prescrite le 8 décembre 2022.**



#### Le Plan Climat Air Energie Territorial

Le PETR est chargé de l'élaboration et de la révision du **Plan Climat Air Energie Territorial** à l'échelle du PETR du Pays Lauragais, de la réalisation de son évaluation environnementale stratégique et de la **mise en œuvre des missions du PCAET** (suivi, communication, études, animations, ingénierie, etc.) qui lui ont été confiées, en lieu et place de ses Communautés de communes membres. Début 2024, les élus du PETR se sont prononcés en faveur d'un SCoT valant Plan Climat, accentuant ainsi la synergie entre les deux compétences.



#### Le programme européen LEADER

Le GAL des Terroirs du Lauragais porté par le PETR accompagne les porteurs de projets publics et privés grâce à une enveloppe financière (subventions) et un soutien d'ingénierie technique dédié (animation du programme). Ces projets doivent répondre à la stratégie de développement rural du GAL inscrite dans la convention avec la Région, en lien avec le projet de territoire du PETR du Pays Lauragais.



#### Les actions de développement

Mise en réseau, partage d'expériences et accompagnement à l'émergence et au financement des actions de développement inscrites dans le projet de territoire. L'ingénierie territoriale du PETR œuvre pour les communautés de communes et coordonne les actions mutualisées.



#### Contractualisation

Le PETR constitue le cadre de **contractualisation infra-régionale et infra-départementale** des politiques de développement d'aménagement et de solidarité des territoires. A ce titre, il peut porter et mettre en œuvre les différents dispositifs de contractualisation avec l'Etat, la Région, les Départements et l'Union Européenne.



#### Prestation de service

Dans le prolongement des compétences et missions citées, le PETR est habilité à réaliser des prestations de service, au profit de ses communautés de communes membres ou des communes incluses dans son périmètre, qui souhaitent en bénéficier, pour répondre à des besoins d'ingénierie bien définis de type « **Accompagnements proposés dans le cadre de l'animation de la sobriété énergétique** ». Les bénéficiaires de ces prestations de service participent à leur financement.

# COMPETENCES ET ACTIONS

## Urbanisme & Aménagement (SCOT)

### La commission urbanisme



Co présidée par Guy BONDOUY & Michel FERRET

#### Le rôle de la commission et du service urbanisme

**Accompagner les communes et intercommunalités** dans le cadre de l'élaboration, de la modification ou de la révision de leurs documents d'urbanisme. Cet accompagnement se caractérise par :

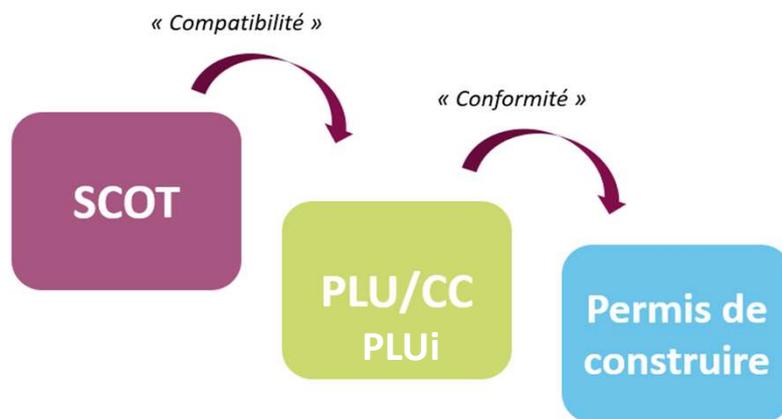
- Des conseils réguliers auprès des élus
- Le suivi des procédures d'urbanisme

#### Suivre l'évolution du contexte réglementaire national et local avec :

- Le suivi de l'évolution du code de l'urbanisme
- Le suivi du SRADDET et des divers documents locaux à portée réglementaire (SAGE, charte du PNR, PPRI...) et notamment un suivi des travaux menés par les SAGES (Hers Mort Girou et Fresquel) en particulier sur les inventaires des zones humides et la prévention des risques de ruissellement.

#### Participer aux démarches partenariales avec :

- La participation à des groupes de travail supra-territoriaux : InterSCoT du Grand Bassin Toulousain, FédéSCoT, etc...
- Concertations diverses, contributions communes.



Source : PETR du Pays Lauragais



Commission urbanisme du 05 septembre 2024



Réunion PLUi sur la CCTDL

## **| Bilan du travail de la commission sur les PLU(i) et Cartes Communales en 2024**

Depuis l'approbation du SCoT en novembre 2018, la commission urbanisme a été amenée à donner un avis sur près de **100 évolutions ou élaborations de documents d'urbanisme**, dont 8 ayant donné lieu à une délibération du bureau en 2024 (un autre a été émis en réunion des PPA, conformément à la procédure relative aux révisions allégées). Un avis a également été rendu sur le Règlement Local de Publicité de la commune de Castelnaudary.

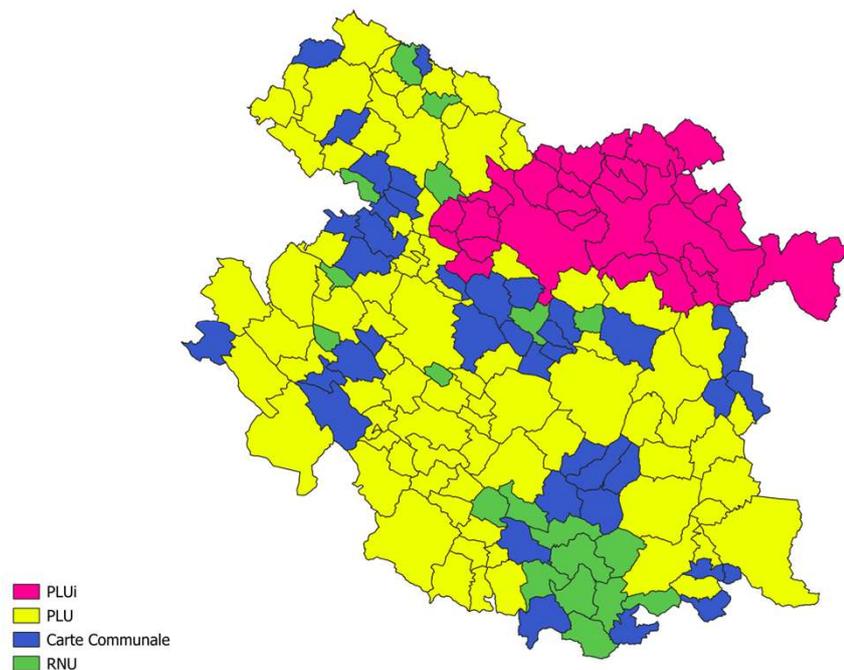
Sur ces 8 avis formalisés par le PETR, 5 comportent des réserves en lien avec :

- une comptabilisation lacunaire du nombre de logements potentiels en densification,
- des biais dans l'étude de densification,
- un phasage d'ouverture à l'urbanisation des zones AU ne permettant pas de garantir le respect du plafond de logements à l'horizon 2030,
- l'absence ou l'insuffisance de règles visant la diversification de l'offre de logements pour les communes pôles,
- des règles relatives à la gestion des eaux pluviales inadaptées,
- des OAP lacunaires sur l'intégration des modes doux ou ne confortant pas le rôle de polarité de la commune,
- des extensions ne s'inscrivant pas en continuité du bourg,
- un manque d'information sur la capacité des réseaux à desservir de façon satisfaisante les zones à urbaniser projetées,
- des règles pouvant compromettre l'installation ou le développement de commerces dans les centralités,
- des insuffisances dans le traitement des lisières entre zones à urbaniser et espaces agricoles
- une traduction incomplète de la Trame Verte et Bleue...

Tous les avis portant sur des projets d'élaboration ou de révision générale de PLU ont attiré l'attention des Maires concernés sur la nécessité d'anticiper l'intégration de la trajectoire ZAN dans le SCoT, sachant que dès le mois d'avril, le PETR a eu connaissance de l'objectif territorialisé de baisse de consommation d'ENAF fixé par le SRADDET en cours de modification au Pays Lauragais, soit près de -60%.

Participation de délégués élus et techniciens du PETR à la réunion d'information sur les avantages/inconvénients des PLUI animée par HGI sur la CCTDL en novembre 2024.

Corpus de règles d'urbanisme applicables aux autorisations d'urbanisme au 31/12/2024



Source : ©PETR du Pays Lauragais

## **| L'application du SCOT : un travail partenarial**

L'application du SCoT repose notamment sur :

L'accompagnement des communes et communautés de communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme communaux et intercommunaux, afin de s'assurer de leur compatibilité au regard du SCOT.

Elle s'appuie sur :

- Un outil de suivi régulier visant notamment à préparer l'évaluation du SCoT.
- Des réunions de travail avec les élus du territoire : via des conférences de maires ou commissions urbanisme.
- Des échanges réguliers avec les autres personnes publiques associées et notamment les DDT(M) et les CAUE des trois départements.

## L'évaluation du SCoT actuel actée

La deuxième partie de l'évaluation du SCoT opposable de 2019 a été présentée aux élus en juin 2024, puis aux personnes publiques associées et au Conseil de Développement (CODEV). Elle portait sur les thématiques de l'environnement, du commerce et des zones d'activités. L'ensemble de l'évaluation a été actée en Conseil Syndical le 10 octobre 2024.



Comité Syndical du 10 octobre 2024 actant l'évaluation du SCOT opposable

## Focus sur la sensibilisation autour du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN)

(cf partie « Outil d'animation PLAY ZAN – AUAT » page n°10)

### Sessions de jeu Play-ZAN

En avril, l'ensemble des conseillers municipaux et techniciens des EPCI ont été invités à participer à l'une des quatre sessions de jeu « Play-ZAN » organisées sur le territoire du PETR, animation pédagogique conçue par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine (AUAT). Prenant la forme d'un jeu de plateau, elle vise à faire comprendre le principe de la trajectoire « Zéro Artificialisation Nette » et plus largement à penser le développement urbain en intégrant l'impératif de sobriété foncière.

### Diffusion de supports de vulgarisation

Fin août, l'ensemble des communes a été destinataire de documents produits par le PETR visant à informer des éléments essentiels à connaître sur le ZAN : déclinaison « en cascade » de l'objectif national dans les documents d'aménagement et d'urbanisme, outils mis à disposition des Maires pour éviter de compromettre la trajectoire ZAN, obligation d'établir un rapport sur l'artificialisation, etc... Ce document a été complété par une Foire Aux Questions mise en ligne sur le site du PETR.



## La révision du SCoT

La révision du SCoT, lancée en décembre 2022, est effectuée avec l'appui technique de Haute-Garonne Ingénierie qui réalise la plus grande partie des études ainsi qu'une partie de l'évaluation du SCoT actuel.

Les études relatives à l'environnement sont toutefois confiées à un bureau d'études (Citadia- Even conseil). De même, l'élaboration du DAACL (Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique) est confiée à un bureau d'études spécialisé (AID Observatoire).

En 2024, parallèlement à la finalisation de l'évaluation, **l'élaboration du diagnostic** s'est poursuivie et son objet s'est élargi dans la mesure où il a été décidé d'élaborer un SCoT valant Plan Climat. Les éléments-clés du diagnostic ont été présentés à l'occasion de **réunions en EPCI** fin octobre et début novembre. Ces réunions ont donné lieu à plusieurs temps d'échanges visant à recueillir les « données de terrain » de la part des élus et techniciens présents. S'agissant de l'adaptation au changement climatique, les élus ont participé à plusieurs temps de travail en atelier afin d'élaborer le diagnostic de vulnérabilité partagée (cf partie Transition Écologique).



Commission urbanisme – transition écologique – septembre 2024



Réunion publique du 10 décembre 2024



Réunion DAACL du 18 mars 2024

De même, les premiers jalons du projet politique du futur SCoT-AEC ont été posés :

- le **scénario de projection démographique** du territoire choisi par le bureau du PETR a été présenté à l'occasion de réunions en EPCI en avril,
- des ateliers de **hiérarchisation des enjeux issus du diagnostic**, réunissant conseillers municipaux et techniciens, ont été organisés en décembre au sein des EPCI,
- une première **réflexion sur l'armature urbaine** du territoire a été menée en commission urbanisme au mois de septembre, à laquelle participaient également des techniciens des EPCI, suivie par un temps d'échange à l'occasion des ateliers de hiérarchisation des enjeux.

**Une réunion publique** a été organisée en décembre 2024 pour partager avec les citoyens les éléments de diagnostic du SCoT : les forces, les faiblesses, et les défis qui attendent notre territoire.

# COMPETENCES ET ACTIONS

## Planification écologique : PCAET

Le 1<sup>er</sup> PCAET est adopté à l'unanimité en février 2020

Début 2024, l'élaboration d'un SCoT valant Plan Climat est actée

En termes de Transition Écologique (TE), le PETR est en charge :

- De l'élaboration et du portage de la stratégie réglementaire :
  - Élaboration et révisions du Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du PETR
  - Réalisation de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET
  - Suivi des actions consignées dans le Plan Climat et des indicateurs associés
- De la mise en œuvre des missions du PCAET qui lui auront été confiées dans le cadre du programme d'actions

LE, P.C.A.E.T  
qu'és aquò?

C'est un projet de territoire qui a pour but d'atténuer et de s'adapter au changement climatique, notamment en maîtrisant les dépenses énergétiques et en développant les énergies renouvelables.

Le PCAET est un outil au service du territoire.

Il permet de coordonner et dynamiser les démarches pour amener l'ensemble des acteurs locaux à s'engager dans la transition énergétique.

## POURQUOI ?

La Loi de Transition Écologique pour la Croissance Verte (LTECV) place les collectivités territoriales au cœur de la transition énergétique. Notamment, à travers le PCAET, l'État confie aux collectivités de plus de 20 000 habitants la responsabilité de conduire cette transition et de mobiliser les acteurs locaux.

Sur le Lauragais, les 4 communautés de communes membres du PETR ont délibéré en 2017 pour transférer au PETR du Pays Lauragais la compétence pour élaborer le PCAET et réaliser l'évaluation environnementale stratégique afférente ainsi que mettre en œuvre les missions qui lui auront été confiées dans le cadre du programme d'actions (suivi, communication, études, animations, ingénierie, etc.).



OBJECTIF double  
ATTÉNUATION  
+  
ADAPTATION



Plan  
Climat  
Air  
Energie  
Territorial

# La mise en œuvre du volet Air Énergie Climat (AEC) à toutes les échelles

## Des principes de mise en œuvre et des finalités qui restent identiques

Même une fois révisé et intégré au SCoT, les principes de mise en œuvre du volet Air Énergie Climat resteront identiques à ceux développés dans le cadre du PCAET adopté en 2020.

Le Plan Climat est ainsi pourvu d'une stratégie à la fois :

- **Commune** et cohérente à l'échelle du territoire du Pays Lauragais
- **Différenciée**, à savoir que chaque intercommunalité contribue à la hauteur de sa part de responsabilité et de sa volonté.

La finalité du projet du Plan Climat est de tendre vers un territoire à énergie positive (TEPOS) à horizon 2050, en cohérence avec la stratégie régionale. Pour cela, le PETR et ses communautés de communes auront chacun leur rôle à jouer. Depuis son adoption en février 2020, chaque communauté de communes s'est emparée de son programme d'actions en le priorisant sur la durée du mandat.

## L'articulation PETR/Communautés de communes, des rôles complémentaires à chaque échelle

Le PETR a ainsi la charge de :

- ✓ La coordination du plan climat, du pilotage du suivi et de l'évaluation
  - Mobilisation des acteurs et animation,
  - Actions collectives, formations, animation de réseau,
  - Démarche de suivi et d'évaluation globale du PCAET.
- ✓ Le portage d'actions dans les domaines relevant de ses compétences
  - Articulation avec le SCoT et les documents d'urbanisme,
  - Eventuel déploiement d'outils et moyens à l'échelle du territoire de SCoT à la demande des intercommunalités,
  - Schémas et études à l'échelle du Lauragais (ex : Tourisme durable, circuits courts, schéma ENR, développement des tiers lieux, schéma co-voiturage, mobilité...).

## Le rôle des communautés de communes est notamment de :

- ✓ Porter des actions opérationnelles dans leur champs de compétence
- ✓ Participer à la mobilisation des acteurs sur leur territoire
- ✓ Mettre en œuvre leur système de pilotage
- ✓ Déployer le système de suivi et évaluation sur leur territoire

Au total, le Plan Climat du Lauragais, adopté en 2020, comprend 243 actions portées par les collectivités et les acteurs locaux pour lutter contre le changement climatique.



# Le choix d'élaborer un SCoT valant Plan Climat ou SCoT Air Énergie Climat (SCoT-AEC)



Binôme élu référent : Brice ASENSIO & Michel FERRET

Dès le début de la révision du SCoT, les élus du PETR avaient fait le choix de se saisir des évolutions législatives relatives au contenu du SCoT pour renforcer la portée stratégique et opérationnelle du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). C'est pourquoi il a notamment été demandé une mise à jour des cinq diagnostics du PCAET (adopté en 2020) dans le cadre des études environnementales de la révision du SCoT.

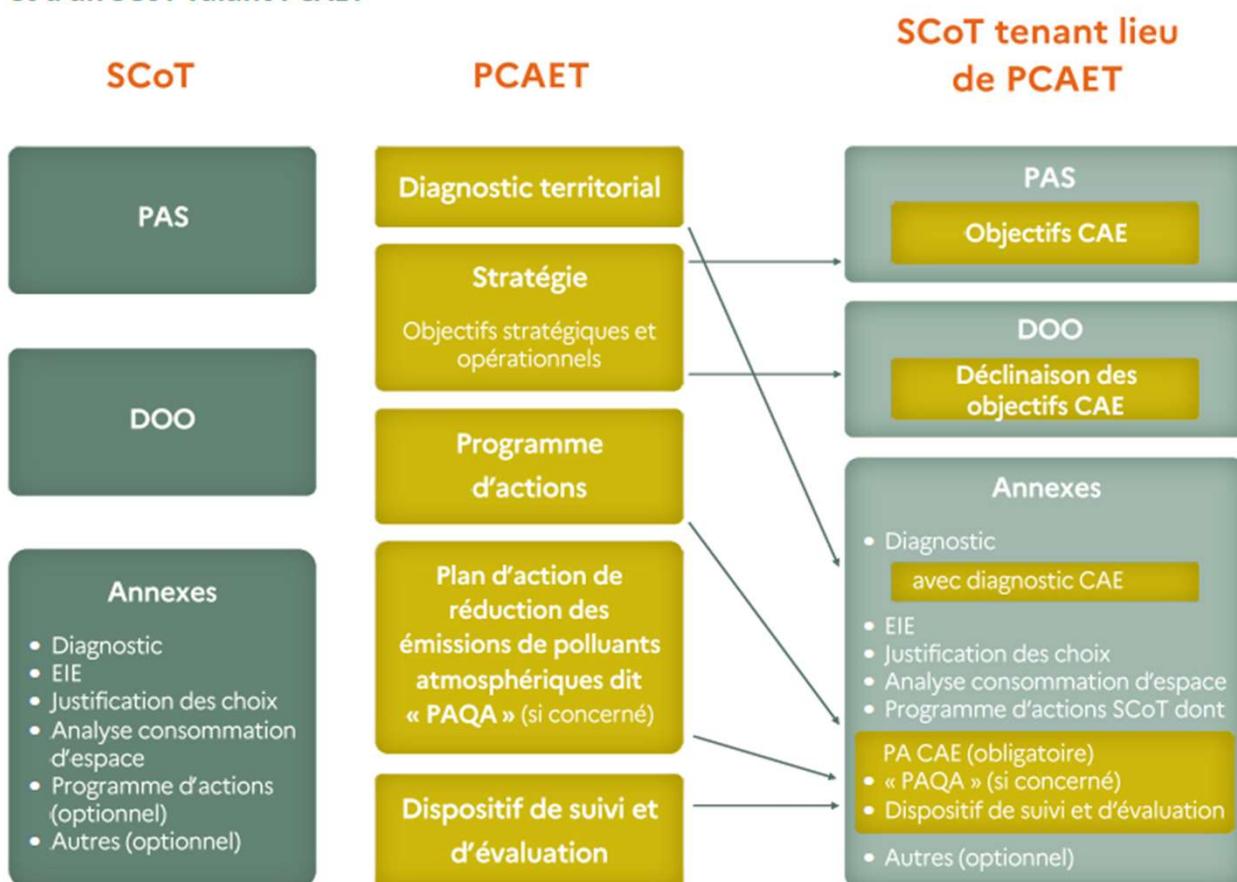
Fin 2023, le PETR s'est engagé dans la **définition d'une trajectoire d'adaptation au changement climatique territoriale** (TACCT), démarche faisant l'objet d'un appui financier et technique de l'ADEME et des Agences de l'Eau sur les années 2024 et 2025. Il a été décidé que ce travail, faisant une large part à la concertation, serait étroitement articulé à la révision du SCoT. Toutes les thématiques du projet seront ainsi abordées sous l'angle de l'adaptation au réchauffement climatique.

Au regard de cette nouvelle circonstance, il a semblé opportun de se saisir de la possibilité pour le SCoT de valoir Plan Climat-Air-Energie Territorial, comme le permet l'ordonnance de modernisation des SCoT de 2020. Le 29 février 2024, **les élus du PETR du Pays Lauragais ont délibéré en faveur de l'intégration du Plan Climat Air Energie Territorial au SCoT**, donnant lieu à l'établissement d'un marché public complémentaire attribué par délibération du 28/03/2024.

Acter dans un même document la synergie existante entre la stratégie d'aménagement et celle relative à l'air, à l'énergie et au climat (AEC), c'est permettre au territoire de renforcer les dynamiques à l'œuvre pour atteindre les objectifs de transition écologique.

Le Pays Lauragais se positionne ainsi parmi les territoires précurseurs dans l'élaboration et le portage d'un SCoT valant Plan Climat.

Schémas du contenu d'un SCoT sans PCAET et d'un SCoT valant PCAET



Si l'ensemble des thématiques AEC (émissions de gaz à effet de serre, qualité de l'air, etc.) s'intègrent dans le SCoT, la synergie est particulièrement travaillée sur 2 thématiques :

- La stratégie d'adaptation au changement climatique
- La stratégie énergétique



## Une stratégie d'aménagement adaptée au changement climatique

Un SCoT est une stratégie de long terme (20 ans). Pour établir une stratégie robuste dans le temps, il paraît par conséquent indispensable de se projeter avec les impacts du changement climatique.

Lauréat de l'Appel à Manifestation d'intérêt « TACCT », porté par l'Ademe et les Agences de l'eau, le Pays Lauragais a réalisé en 2024 le recueil des éléments nécessaires au diagnostic de vulnérabilité qui viendra s'intégrer au SCoT AEC.

Chaque thématique traitée dans la partie aménagement est également analysée sous l'angle des points de vigilance relatifs aux conséquences du changement climatique attendues en pays lauragais (hausse tendancielle des températures, fortes précipitations, sécheresses, etc.). Une sensibilisation continue des élus du territoire est en parallèle réalisée.



3 ateliers de sensibilisation ont été proposés aux élus des différentes intercommunalités lauragaises. Un double objectif :

- Exposer la logique d'intégrer l'adaptation à la stratégie d'aménagement : aller vers un SCoT robuste
- Approcher concrètement ce qu'implique le changement climatique dans le cadre de l'aménagement urbain, en s'appuyant sur leurs propres expériences et recueillir les contraintes qui se posent concrètement sur le terrain.



Des ateliers dits de « sensibilité » ont été organisés avec les élus du PETR et les acteurs locaux, tant institutionnels que privés. Les objectifs :

- Recueillir leurs observations actuelles sur les impacts du changement climatique sur leurs secteurs respectifs
- Se projeter avec eux sur les impacts futurs au regard des projections climatiques



3 ateliers thématiques ont été organisés :

- Tourisme et secteur secondaire
- Milieux naturels, ressource en eau et activité agricole
- L'aménagement et la ville

Fort du recueil de ces contenus, le diagnostic de vulnérabilité sera intégré au SCoT AEC. 2025 laissera la place à l'élaboration de trajectoires d'adaptation, sortes de plan d'actions préparant les différents changements à attendre dans nos quotidiens. Cette partie du travail sera recentrée sur le principal levier porté par le PETR : l'aménagement et le milieu urbain.

## La stratégie énergie intégrée au SCoT : aboutissement de trois années de travail des intercommunalités et du PETR

Forts d'un travail initié depuis plus de quatre ans pour la CCPLM et dès 2022 pour les trois autres communautés de communes du territoire, le PETR et ses intercommunalités membres ont pour ambition d'intégrer des éléments de cadrage du développement des EnR dans les documents du SCoT. Au-delà de l'intégration du Plan Climat au SCoT, les règles 18 et 19 du SRADDET d'Occitanie demandent en effet l'intégration des trajectoires énergétiques et des précisions sur l'implantation des EnR.



Pour aller au-delà d'une simple intégration de chiffres aux documents du SCoT AEC, un travail important a été réalisé par le territoire en 2022 et 2023 pour organiser la concertation par intercommunalité autour du développement des EnR.

Pour rappel, en 2022, des temps conviviaux et trois sessions de formations organisés par le PETR ont permis une montée en compétence des élus sur les EnR, tant sur les aspects techniques que juridiques et financiers.

En 2023, d'autres temps d'animation et de concertation ont été menés par le PETR du Pays Lauragais et par les intercommunalités :

- Des **trajectoires énergétiques** ont été discutées, grâce au Serious Game *Destination TEPOS* (cf. focus page suivante)
- Les trois intercommunalités qui n'en étaient pas encore dotées ont élaboré leurs **chartes intercommunales** encadrant le développement des EnR sur leur territoire respectif. L'ensemble du territoire du Pays Lauragais est ainsi maintenant couvert par des documents permettant d'encadrer et maîtriser le développement des grandes installations de production d'énergies renouvelables.

En 2024, le travail de mise en commun des chartes intercommunales a ainsi pu être mené, coordonné par le PETR avec la participation active des élus et techniciens ayant piloté les travaux des chartes intercommunales. Les points communs entre les quatre chartes ont été mis en avant et analysés. En effet, ces documents concertés au niveau intercommunal constituent **une base solide de concertation pour l'intégration de certains aspects dans le cadre de la révision du SCoT**. Cette intégration permettra de leur donner poids et opposabilité.

Le groupe de travail dédié, composé d'élus et de techniciens a évalué quels aspects sont compatibles avec une application à l'ensemble du Pays Lauragais. Certains seront proposés pour une intégration dans les règles du SCOT, d'autres seront proposés dans le cadre du plan d'actions du SCOT-AEC.

Le travail de coordination entre les échelles intercommunales et lauragaise pour l'application opérationnelle des chartes est en cours et sera finalisé en 2025. En parallèle, la révision de la trajectoire énergétique du lauragais sera travaillée dans le cadre de l'élaboration de la stratégie du SCoT AEC.



Atelier d'intégration de la stratégie ENR au SCOT du 4 décembre 2024

# La commission Transition écologique



Co présidée par Brice ASENSIO & Jean-Marie PETIT

La transition écologique et environnementale est aujourd'hui un sujet majeur des politiques publiques. Le PETR, toujours en complémentarité avec les autres partenaires publics, a renforcé ses actions dans ce domaine.

La mission transition écologique, pilotée par la **Commission transition écologique**, est accompagnée par le GAL et son programme LEADER. Dans le cadre des **Comités Techniques du GAL**, elle émet un avis sur les projets de transition écologique appelant des subventions LEADER auprès du GAL.

## L'animation de la transition écologique sur le territoire

Le PETR anime le réseau des chargés de mission transition écologique des intercommunalités qui le composent. Cette mise en réseau permet d'assurer la cohérence des actions de transition menées sur l'ensemble du territoire lauragais. Elle s'opère lors de points périodiques et des différents temps de co-construction. En 2024, après un temps d'échange organisé en début d'année, les rencontres entre techniciens ont plutôt été menées via les temps de co-construction liés à l'élaboration du SCoT valant plan climat.

En effet, l'ensemble des techniciens concernés participent à l'élaboration de la stratégie de transition du territoire. En 2024, cette participation s'est en particulier traduite par la présence active des techniciens lors des différents ateliers d'élaboration du SCoT valant plan climat (cf. infra : ateliers d'élaboration du SCoT et diagnostic de la vulnérabilité au changement climatique).

La mise en réseau permet également une montée en compétence commune sur les questions environnementales, par exemple via la présence de délégations lauragaises dans des séminaires dédiés (Rencontres TEPOS, assemblée des territoires dédiée à l'alimentation, ...). Le partage d'expérience est enfin un pilier pour améliorer de façon continue la transition écologique du territoire. Au quotidien, les informations sur les subventions, les formations disponibles ou actualités sont relayées au fil de leur parution.



## Formation permis de végétaliser

Une formation d'élus et techniciens du territoire lauragais a été organisée en partenariat avec le CAUE de l'Aude. Une paysagiste du CAUE a délivré des connaissances techniques et méthodes pour la mise en place du permis de végétaliser sur leurs communes.

Avec une quarantaine de participants, la formation a eu un franc succès. Cela montre l'intérêt croissant des communes et intercommunalités du lauragais pour ces aspects.



### Qu'est-ce qu'un permis de végétaliser ?

Il permet d'autoriser les habitants à installer des dispositifs de végétalisation sur la voie publique en donnant un cadre (palette de couleurs, espèces, types d'emplacements, ...).

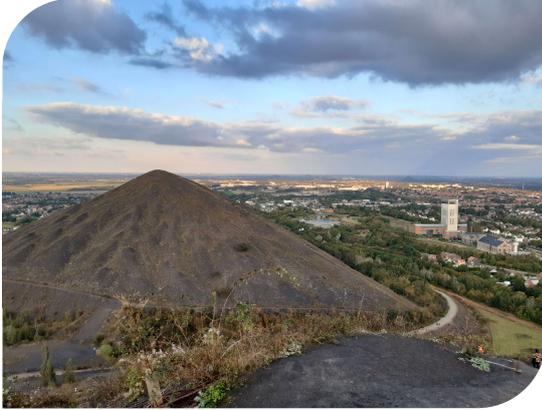
Cela permet notamment de :

- Impliquer et sensibiliser les citoyens
- Se réapproprié l'espace public
- Répondre aux enjeux de végétalisation des centres bourgs (Lutte contre les îlots de chaleur, biodiversité en ville)
- Améliorer le cadre de vie / l'attractivité des centres villes et villages



## **I Rencontres Territoire à Énergie POSitive 2024**

Les rencontres TEPOS 2024, organisées par le réseau CLER, avaient lieu cette année sur la commune de Loos-En-Gohelle, dans les Hauts de France. Nouveauté pour cette année 2024, c'est une délégation occitane qui s'est rendue sur place. En plus des 24 élus et techniciens lauragais, ce ne sont pas moins de 8 élus et agents de territoires voisins qui ont rejoint le bus de la délégation lauragaise. De nombreuses heures de route, mises à profit pour échanger et partager des retours d'expérience, mais aussi initier davantage de coopération entre territoires.



Haut lieu de l'exploitation minière lorsque le charbon en était la source énergétique majeure, Loos en Gohelle a su rebondir au sein d'un bassin minier en difficulté à la suite de la fermeture des mines, dans les années 1980. D'abord appuyé sur le développement culturel en lien avec une démarche participative des habitants, ce rebond repose depuis plus de deux décennies sur les politiques environnementales et surtout sur la capacité à concerter, mobiliser et mettre en transversalité, que ce soit les acteurs publics, mais aussi la société civile (acteurs économiques, citoyens, ...).

De nombreuses actions et retours d'expérience menés sur ce territoire hors du commun qui ont permis une fois de plus d'enrichir les horizons des membres de la délégation.



### **Un projet dans les bagages : Vers un accueil de TEPOS 2026 en Lauragais ?**

Les participants ont exprimé leur souhait de proposer la candidature du Pays Lauragais pour accueillir TEPOS 2026. Cette initiative ambitieuse vise à renforcer l'engagement du territoire en faveur de la transition énergétique. Le projet TEPOS 2026 représente une opportunité unique pour le Pays Lauragais de devenir un modèle de développement durable et de résilience énergétique.

# Déplacements

## Expérimentation de prêt de Vélos à Assistance Électrique pour les particuliers

En partenariat avec ses communautés de communes, le PETR du Pays Lauragais expérimente depuis l'été 2022 un service de prêt gratuit de Vélos à Assistance Électrique (VAE) auprès des habitants et travailleurs du territoire. Il s'agit de la 3<sup>ème</sup> phase du projet « mobilités alternatives » initié fin 2019.

Cette action permet de répondre à plusieurs enjeux :

- ✓ La mobilité représente plus d'1/4 du potentiel de réduction de CO2 pour atteindre les objectifs fixés
- ✓ Enseignements de l'étude mobilité : demande de la population d'aller vers les modes actifs et d'avoir des équipements adéquats (sécurité, aménagements)
- ✓ Un territoire qui peut présenter des freins à l'usage du vélo conventionnel (relief, vent)
- ✓ Des dynamiques locales ponctuelles pour une mobilité alternative

### Les objectifs

- Impulser des **changements de comportements** en permettant l'accès à un **outil concret** : le VAE
- Par les retours d'expérience d'utilisateurs : affiner **l'identification des besoins du territoire** en la matière :
  - ✓ Pour une **action publique mieux ciblée**
  - ✓ Pour favoriser **les opportunités de financements mutualisés** d'aménagement
- Expérimenter un service** de mobilité sur le territoire



1/4

du potentiel de réduction de CO2 du Plan Climat lauragais incombe aux déplacements

Avec le soutien financier des fonds européens LEADER ainsi que le soutien technique et financier de la Région Occitanie, le PETR du Pays Lauragais a ainsi acquis une flotte de 18 Vélos à Assistance Électrique (VAE), destinés à être répartis sur plusieurs points de retrait couvrant l'ensemble du territoire.



Atala « Clever » - 28''



Atala « Cult » - 26''

2 VTTAE sont également disponibles, à réserver à un usage plus sportif / loisir



Romet « E-Rambler » - 29''

Investissement :

**28 k€ HT**

Soutenu par le fonds européen LEADER et la Région Occitanie



Les modèles de VAE prêtés

## En 2024, une autonomie laissée aux communes

2024 reste dans la continuité du modèle de proximité reposant sur des communes volontaires. Il a ainsi été à nouveau proposé aux 167 communes du territoire de devenir « commune-relais » du prêt, via un appel à manifestation d'intérêt.

Des mini parcs de VAE ont ensuite été mis à disposition de l'ensemble des communes volontaires, de manière à être **au plus proche des habitants** et à **valoriser l'engagement des communes** dans l'expérimentation de mobilités alternatives.



**8**  
Communes-relais

**162**  
Prêts réalisés

**98%**  
D'emprunteurs satisfaits

## Les communes-relais de l'opération en 2024



Période de mise à disposition	
	Année entière (avril-décembre)
	Période 1 (Avril-Juillet)
	Période 2 (Août-Décembre)

Les communes-relais de l'expérimentation en 2024, selon les saisons de mise à disposition

## Des outils pour accompagner les communes-relais



Kit de communication & logo

Formulaires de réservation & d'enquête sur les habitudes de déplacement

Outils pour faciliter la gestion des prêts (modèle de convention, d'état des lieux, de planning, memo et tutoriels, ...)

# L'animation de la sobriété énergétique

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le PETR du Pays Lauragais a fait évoluer sa mission de conseil en énergie, sur la base des besoins recensés auprès des collectivités du territoire, en mission d'animation de la sobriété énergétique.



Le catalogue présentant le détail des accompagnements proposés en 2024



Proposé aux collectivités sous la forme d'un conventionnement en nombre de jours d'ingénierie, cet accompagnement se veut **agile et adaptable**. Il a donné lieu à la création d'un poste de chargé de mission dédié. Le poste de Conseiller en Énergie Partagée a quant à lui été supprimé.

Être agile et adaptable, c'est proposer **de composer un accompagnement à la carte, en totale adéquation avec les besoins, mais également les capacités des collectivités :**

C'est aussi être « **Passerelle** » vers les actions de l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire :



...et bien d'autres, en restant attentif à nourrir les partenariats en cours et être opportuniste à d'autres partenariats utiles aux collectivités .....



## Quelques chiffres



En **interaction avec 37 Collectivités**, dont avancée pour 21 d'entre elles.



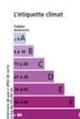
Fin 2024, **11 conventions ont été signées**. 10 restent encore à la validation des collectivités.



Les **3 prestations les plus sollicitées** sont dans l'ordre : L'accompagnement pour récupérer **les primes CEE**, la construction du **plan de financement**, et l'accompagnement vers les **études complémentaires**.



Cela représente **14 742 m² de travaux** de rénovation énergétique accompagnés, pour **47 bâtiments**. Avec des Investissements estimés de **4 626 317 €**.



Fin 2024, un potentiel clairement identifié de **140 tonnes de GES et CO2 économisés**.

Ce programme est financé par l'Europe dans le cadre du Leader et par l'Etat dans le Cadre du Fonds vert.

# COMPETENCES ET ACTIONS

## Missions de développement

### La commission tourisme



Co présidée par Martine MARECHAL & Estelle VILESPY

Mise en place en 2011 à partir du réseau des Offices de Tourisme, accompagnée par le GAL, la commission tourisme permet de coconstruire les actions en collaboration avec les partenaires qualifiés sur le territoire.

Depuis 2021, le PETR du Pays Lauragais a engagé une réflexion sur l'évolution de la stratégie touristique en lien avec l'élaboration de son projet de territoire et le nouveau programme LEADER. Suite à la concertation des Offices de Tourisme en 2021 puis en 2022, 4 thématiques partagées à l'échelle du Pays Lauragais ont été identifiées.

Chaque Office de Tourisme a été nommé chef de file sur une des 4 thématiques.



Sur l'année 2024, la commission tourisme s'est réunie à deux reprises, le 24 avril et le 04 novembre 2024.

Sur l'année 2024, les opérations prioritairement portées par le PETR ont permis de mettre en valeur les spécificités du Lauragais identifiés comme prioritaires : Le canal du Midi et ses sources -La gastronomie et le patrimoine

### Lancement des Carnets Gourmands, un guide plein de saveurs

Les carnets gourmands du Pays Lauragais ont été officiellement lancés le dimanche 25 février 2024 lors du marché aux truffes de Castelnaudary.

La version papier a été tirée en 10 000 exemplaires.

La version en ligne est disponible sur le site internet du Pays Lauragais.

[Carnets gourmands du Pays Lauragais – version web](#)



### Rédition des cartes touristiques,

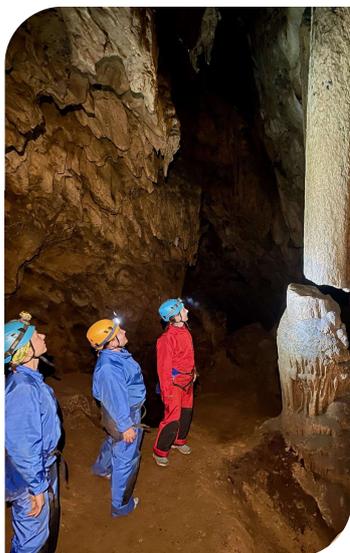
Une collection de 4 cartes « à collectionner » dans les Offices de Tourisme du territoire.



Territoire	NB exemplaires
Castelnaudary Tourisme	2 500 exemplaires
Lauragais Tourisme	11 500 exemplaires
Aux sources du canal du Midi	26 500 exemplaires
Au cœur des collines cathares	5 500 exemplaires

## **| Bourse d'échanges du Pays Lauragais**

La bourse d'échanges de documentation touristique du Pays Lauragais a eu lieu le 04 avril 2024 à Sorèze. Elle a été coorganisée avec l'Office de Tourisme Aux sources du canal du Midi. Plus de 60 prestataires étaient présents. La matinée s'est poursuivie avec des activités découvertes qui ont connu un grand succès.



*Bourse d'échanges du Pays Lauragais le 04 avril 2024*

## **| L'Eductour du Pays Lauragais**

L'Eductour touristique du Pays Lauragais a eu lieu le 15 octobre 2024 à Fanjeaux. Celui-ci a été coorganisé avec l'Office de Tourisme Au cœur des collines cathares. 50 prestataires ont pu découvrir la cité de Fanjeaux à travers le parcours d'orientation, une visite audio-guidée et accompagnée et la boucle de randonnée « Foun Picou ». La journée s'est poursuivie avec la visite découverte des lavandes du Domaine des Collines de Besplas.



*Eductour touristique du 15 octobre 2024*

## **| Participation aux démarches partenariales et évènements dédiés au tourisme**

- Participation aux réunions sur le schéma d'interprétation de VNF
- Participation aux comités techniques du schéma de développement touristique des Terres du Lauragais
- Présence du PETR aux Convergences touristiques le 19 novembre 2024 à Carcassonne
- Participation au « brunch des pro » de Castelnaudary Tourisme le 3 décembre 2024 à Villeneuve-la-Comptal

## Le réseau « Bistrot de Pays » : convivialité et authenticité au cœur du Lauragais

Depuis 2019, le PETR du Pays Lauragais développe le réseau « Bistrot de Pays » en Lauragais en partenariat avec la Fédération Nationale des bistrots de Pays.

En 2020, avait eu lieu l'inauguration des trois premiers bistrots :

- Mont relais Gaillard, à Montgaillard Lauragais
- Le Cyrano, à Durfort (a quitté le réseau fin 2020)
- Le Relais de Riquet au Ségala à Labastide d'Anjou.

En 2022, deux autres bistrots ont rejoint le réseau :

- La Source à Caignac (a quitté le réseau début 2023)
- La Source aux Cammazes

En plus des inaugurations, des actions de communication ainsi que le développement de l'offre « Rando bistrot » et d'un vin « Bistrot de Pays » ont pu être mis en place.



### En 2024 : rando bistrot et communication

- ✓ 2 randos bistrot ont eu lieu aux bistrots de Pays La Source et Le Relais de Riquet.
- ✓ Un encart dans le guide national des Bistrots de Pays est paru

Très bon concept de découverte de patrimoine local



Rando Bistrot « A la découverte de l'olive du Lauragais » – 15 juin 2024



Rando Bistrot « Les plantes sauvages et comestibles ! » – 30 juin 2024

\*Source : Questionnaires de satisfaction

A reconduire, très intéressant !  
Amélioration de la réservation téléphonique. La personne indique une réservation complète

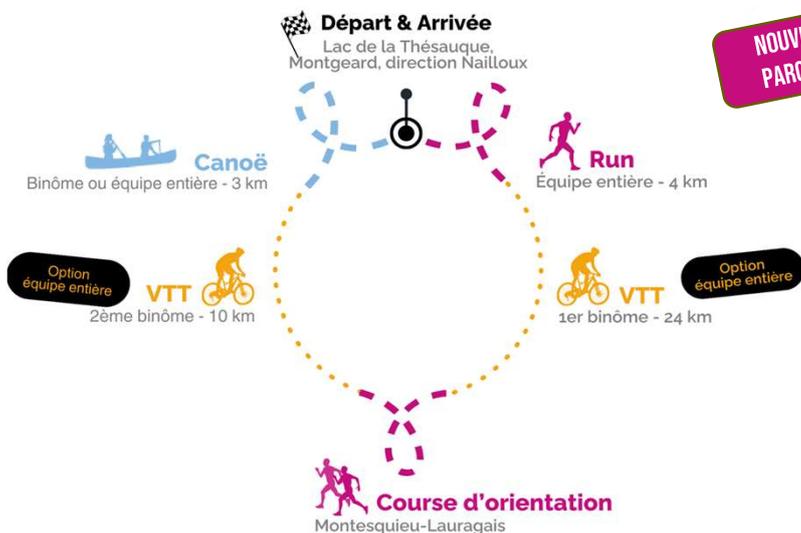
Que ça continue...  
Super, ne changez rien !

Tout était parfait !! Nous avons adoré, l'accueil, la rando, le restaurant ...  
Une journée exceptionnelle !

Excellent, à conserver !  
Repas toujours de qualité, excellent accueil. Une belle table et belle présentation des plats cuisinés

## Le Canalathlon, un évènement phare en Lauragais

Le Canalathlon, évènement sportif et convivial autour du canal du midi, a connu un franc succès cette année, pour sa cinquième édition. Avec plus de 100 équipes inscrites et près de 370 participants à l'épreuve sportive ainsi que la présence de nombreuses familles sur le village d'arrivée au Lac de la Thésauque à Montgeard, cette édition a renforcé son rôle de vecteur de cohésion sociale et de promotion des richesses du canal du Midi et du Lauragais.



Parcours 5ème édition du canalathlon – le 07 octobre 2024



Départ de l'épreuve sportive – Canalathlon 2024



Le village d'arrivée a proposé une variété d'activités pour tous les âges, incluant un parcours de maniabilité du vélo, une exposition d'aquarelles et découvertes des spécificités du canal du Midi, des ateliers de sensibilisation et de découverte des plantes du lac, des jeux en bois XXL, des lectures contées et des stands de restauration mettant en avant les produits locaux. En plus de ces activités présentes toute la journée, plusieurs temps forts ont eu lieu : des tours de magie par la Cie On s'en Tape !, un concert par le groupe local Briqu'A Brass, la remise du chèque de don auprès de l'ambassadeur des Voies Navigables de France, Fabien Pelous, et la remise des lots aux gagnants du concours de déguisements de la course. Ces animations ont non seulement diverti les participants mais ont également contribué à promouvoir les produits du terroir et les artistes locaux.

Le Canalathlon 2024 est organisé par le PETR du Pays Lauragais en partenariat avec les offices de tourisme intercommunaux, la communauté de commune des Terres du Lauragais et les communes traversées, il est co-financé par la Région Occitanie, le Département de la Haute Garonne, la communauté de communes des Terres du Lauragais et le programme européen LEADER.



## **Valorisation du patrimoine : les moulins du Lauragais**

### **Charte de réseau**

Le 19 décembre 2024, le Pays Lauragais a franchi une étape décisive dans la préservation et la valorisation de son patrimoine avec la signature officielle de la Charte de Réseau des Moulins. Cet événement, qui s'est tenu au siège du PETR à Montferrand, a réuni les représentants des offices de tourisme intercommunaux, du PETR et les propriétaires des douze moulins membres du réseau. La charte vise à fédérer les acteurs locaux autour d'un projet commun de mise en valeur des moulins, éléments emblématiques du paysage lauragais. Elle définit les rôles, objectifs et engagements des membres du réseau, qui s'engagent à travailler ensemble pour développer une offre touristique cohérente et de qualité.



*Signature de la charte de réseau le 19 décembre 2024*

### **Charte graphique**

En novembre 2024, le PETR a lancé une consultation publique pour la création de la charte graphique du Réseau des Moulins. Cette initiative vise à doter le réseau d'une identité visuelle cohérente et attrayante, reflétant l'importance historique et culturelle des moulins du Lauragais. La consultation a été ouverte aux graphistes et agences de communication de la région, invitant les participants à proposer des concepts innovants et respectueux du patrimoine local. Les propositions seront évaluées par un comité composé de représentants du PETR, des offices de tourisme et des propriétaires de moulins, avec pour objectif de sélectionner un projet qui saura fédérer et valoriser ce réseau naissant. La charte graphique devrait voir le jour au premier semestre 2025.

### **Participation au congrès de la Fédération des Moulins de France (FDMF)**

En avril 2024, le PETR du Pays Lauragais a participé au congrès annuel de la Fédération des Moulins de France (FDMF) à Carcassonne. Lors de cet événement, le PETR a présenté le travail engagé auprès des moulins sur le territoire, mettant en avant les initiatives de préservation et de valorisation du patrimoine meulier.



*Article paru dans « Le monde des moulins » Magazine de la fédération des Moulins de France*

### **Centre de ressources partagées**

Malgré les ambitions initiales, le projet de centre de ressources partagées du Réseau des Moulins du Lauragais n'a pas pu voir le jour en raison de contraintes juridiques. Des soucis de droits d'utilisation des documents déposés ont été soulevés, rendant la mise en œuvre du centre de ressources impossible. En conséquence, le PETR a décidé de se concentrer sur la création d'une bibliographie exhaustive. Cette bibliographie regroupera des ouvrages, articles et documents relatifs à l'histoire, la technique et la valorisation des moulins, offrant ainsi une ressource précieuse.



*Visite du Moulin du Durfort lors de la réunion de réseau des Moulins – 11/09/24*

## **Etude des dossiers appelant des fonds LEADER**

La commission tourisme du PETR du Pays Lauragais participe au comité technique du GAL, où des représentants du comité de programmation sont également présents pour discuter des projets touristiques sollicitant des subventions LEADER auprès du GAL. En 2024, le dossier de la Poterie NOT a été examiné par le comité technique.

# COMPETENCES ET ACTIONS

## Missions de développement

### La commission culture



Co présidée par Serge SERRANO & Christian FABRE

Le développement culturel est une des missions "historiques" du PETR, depuis l'origine du Pays Lauragais. Cette mission est pilotée par la Commission culture qui fonctionne comme un espace de travail et de réflexion "ouvert" : elle est composée d'élu-e-s communautaires. Sont associés ponctuellement les élu-e-s et technicien-ne-s de collectivités partenaires, qui peuvent apporter leur expertises et contacts en fonction des thématiques abordées.

Ponctuellement, la commission se transforme en **Comité technique du GAL**, en s'ouvrant à d'autres structures et collectivités partenaires, pour émettre des avis sur les projets culturels souhaitant obtenir des subventions LEADER. En 2024, une expérimentation a été menée dans le cadre du GAL sur l'accompagnement des événementiels culturels, à travers la mise en place d'un Appel à Projet (présenté dans la partie GAL). Celle-ci a nécessité la tenue de 4 comités techniques pour le suivi et l'analyse des projets.

La mission développement culturel est accompagnée par la DRAC ainsi que par le GAL et son programme LEADER. Elle construit son action en collaboration avec des partenaires qualifiés du territoire, au premier rang desquels figurent ses EPCI membres.

En 2024, la Commission culture s'est réunie 2 fois.

La mise en œuvre de la stratégie culturelle du Pays Lauragais s'articule autour des axes suivants :

- 1 Promouvoir et développer l'offre culturelle
- 2 Structurer la création, la diffusion et le développement des pratiques amateurs
- 3 Co-construire la valorisation du patrimoine (Voir section Tourisme « Valorisation du patrimoine », p 32)

### Axe 1 : Promouvoir et développer l'offre culturelle : la communication culturelle

*Cet axe permet de favoriser la collaboration et renforcer le réseau culturel, pour contribuer ainsi à une dynamique culturelle enrichissante et durable.*

#### La plateforme culturelle

Le site [www.lauragais-culture.fr](http://www.lauragais-culture.fr) est conçu pour être la « porte d'entrée numérique » pour la culture en Pays Lauragais. En 2024, il a continué d'être abondé en contenus, contacts et événements culturels.

Il compte aujourd'hui 198 utilisateurs et recense 72 acteurs culturels.



#### La newsletter culturelle

Lancée en 2022, cette lettre d'information recense mensuellement l'offre culturelle du territoire. Elle est entièrement réalisée en interne, à partir des données mises en ligne par les acteurs culturels identifiés sur la plateforme culturelle. Elle permet, une fois de plus, de se rendre compte de la richesse de l'offre sur notre territoire.



En 2024, 11 newsletters ont été envoyés aux 103 contacts abonnés et aux 167 communes du territoire, 4 communautés de communes ainsi qu'aux membres de la Commission.

Vous pouvez facilement vous abonner à cette newsletter en vous rendant sur la plateforme culturelle ou en scannant le **QRCode**.

## Axe 2 : soutien à la création, la diffusion et au développement des pratiques amateurs

### **Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle**

*Cet axe permet de garantir un accès équitable à la culture pour tous les jeunes, favoriser l'éveil artistique et la créativité et contribuer à la formation de citoyens éclairés et sensibles aux arts. Mais aussi : renforcer les partenariats entre établissements scolaires et acteurs culturels, enrichissant ainsi l'offre éducative et culturelle.*

Faisant suite au bilan de la précédente Convention 2020-2023 et à la décision des élus de poursuivre le travail en cours sur l'EAC en signant une nouvelle Convention 2024-2026, l'année 2024 a été consacrée à la finalisation du document, à sa signature et au suivi et à l'accompagnement d'une dizaine de porteurs de projets.

Les signataires se sont accordés sur les **3 axes généraux** suivants, pour le développement et la généralisation de l'EAC sur le périmètre du PETR :

- 1 Développer et soutenir la présence d'artistes et de professionnels de la culture sur le territoire grâce à la découverte et à la pratique sur le temps scolaire
- 2 Soutenir et structurer les pratiques amateurs en dehors du temps scolaire
- 3 Favoriser et promouvoir les actions visant un accès et une plus grande implication de tous les publics

De plus, ils souhaitent porter un **intérêt particulier sur les projets** :

- Intégrant les équipements culturels du territoire au cœur de leur action
- Ciblant les publics « éloignés » de l'offre et des équipements culturels pour des raisons géographiques, socio-économiques, et médico-sociales
- Exploitant le champ disciplinaire cinéma / éducation à l'image
- Intégrant une dimension formation, exemplarité, transférabilité de l'action

La mise en place et la coordination de ce dispositif sont assurées par le PETR du Pays Lauragais, via sa mission développement culturel.

Les actions proposées chaque année dans le cadre de la convention sont exclusivement portées par les collectivités du Pays Lauragais ou par des porteurs de projets privés (notamment associatifs) en lien direct avec ces mêmes collectivités et/ou avec les structures éducatives du territoire.

#### Liste des signataires :

- DRAC Occitanie
- DSDEN 11, 31 et 81
- Département de l'Aude
- Département de Haute-Garonne
- PETR du Pays Lauragais
- CC Aux Sources du canal du Midi
- CC Castelnaudary Lauragais Audois
- CC Piège Lauragais Malepère
- CC Terres du Lauragais
- Commune de Bram
- Commune de Castelnaudary
- Commune de Revel
- Commune de Saint-Papoul



*Premiers ateliers du projet "Malicieuse" porté par Le Labo des cultures et accompagné par la CGEAC pour l'année 2024 : au RPE / Bram / CC Piège Lauragais Malepère et au Village des familles / Fendeille / CC Castelnaudary Lauragais Audois*

### **Les Parcours de rayonnement culturel**

*Cet axe permet de dynamiser la vie locale, renforcer le lien social entre les habitants, offrir des opportunités d'accès à la culture pour tous.*

Dans le cadre de la Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle, le PETR propose des parcours de médiation artistique gratuits à destination des habitants du territoire (en particulier les jeunes de 3-18 ans).

Après études des candidatures, les élus sélectionnent deux compagnies ou collectifs d'artistes par an, pour proposer un parcours culturel qui s'implante de façon équilibrée sur le territoire. Chacune des quatre communautés de communes membres du PETR bénéficie de ce parcours en trois temps :

- Un temps de pratique artistique avec des jeunes
- Un temps de rencontre avec le public
- Un temps de diffusion d'un spectacle / d'une exposition

Le temps de pratique artistique (atelier d'EAC) et le temps de rencontre avec le public sont à la charge du PETR, dans le cadre de la CGEAC, tandis que le temps de diffusion est pris en charge localement par une commune ou communauté de communes accueillant le projet. **Pour l'année 2024, les élus de la commission culture ont choisi la compagnie Les Chiens noirs du Mexique, avec son projet « Les traces qu'on laisse » et la compagnie La Joyeuse Lucie Holle, pour son projet « Nous et nos morceaux de nous ».**

### **Les Chiens noirs du Mexique : « Les traces qu'on laisse »**

Autour de la création "Mlle Chartier", spectacle théâtral tout public à matière biographique, le projet s'organisait en parcours sur la transmission intergénérationnelle et la démarche artistique d'écrire à partir d'une matière biographique. Les enfants ont pu interroger des adultes de leur entourage et ramener des objets-souvenir liés à des histoires ; ils s'en sont ensuite servis pour écrire de petites fictions sous formes de scènes dialoguées, écrites collectivement, qu'ils ont pu jouer sur scène en fin de projet, devant leurs camarades et familles. Ce travail leur a permis de développer leur créativité en s'inspirant de faits et témoignages, de découvrir les fondamentaux du théâtre, mais aussi de la création vidéo et lumière.

En fin de projet, ils ont pu assister à deux représentations du spectacle "Mlle Chartier" interprété par Claire Schumm et mis en scène par Muriel Sapinho (les deux intervenantes des ateliers), offerts par les communes de Saint-Félix-Lauragais et Bram.

Répartition :

- CC Aux Sources du canal du Midi : une classe de CM1-CM2 de l'école de Saint-Félix-Lauragais
- CC Piège Lauragais Malepère : deux classes de CM2 de l'école de Bram



*Projet "Les traces qu'on laisse" à Saint-Félix*

### **La Joyeuse Lucie Holle : « Nous et nos morceaux de nous »**

Quels objets nous entourent ? Que racontent-ils de notre histoire ? Pourquoi les conserve-t-on ? La compagnie de Joyeuse Lucie Holle a proposé une réflexion plastique et théâtrale autour de l'objet, des symboles qu'il transporte, de l'histoire qu'il renferme et de l'émotion qu'il peut générer. Les deux projets ont permis à 2 groupes d'enfants, organisés en binômes avec des groupes de personnes âgées, de co-construire une œuvre théâtrale et plastique intergénérationnelle, comprendre la symbolique des objets, aborder les bases du collage, du théâtre d'objet et du mime.

Les projets se sont terminés par une représentation du spectacle "NOs FUTURs" interprété par Olivia Combes et Nelly Pons (les deux intervenantes des ateliers), offert par les communes de Nailloux et de Souilhanel.

Répartition :

- CC Terres du Lauragais : une classe de CM2 de l'école de Nailloux, avec un groupe de résidents de l'EHPAD La Thésauque de Nailloux
- CC Castelnaudary Lauragais Audois : un groupe d'enfants du centre de loisirs intercommunal de Souilhanel, avec un groupe de résidents de la Résidence autonomie Pierre Estève de Castelnaudary

Les déplacements nécessaires à la réalisation de ce projet ont été intégralement réalisés en vélo.



*Projet "Nous et nos morceaux de nous" à Souilhanel*

# COMPETENCES ET ACTIONS

## Contractualisation - Projet de territoire

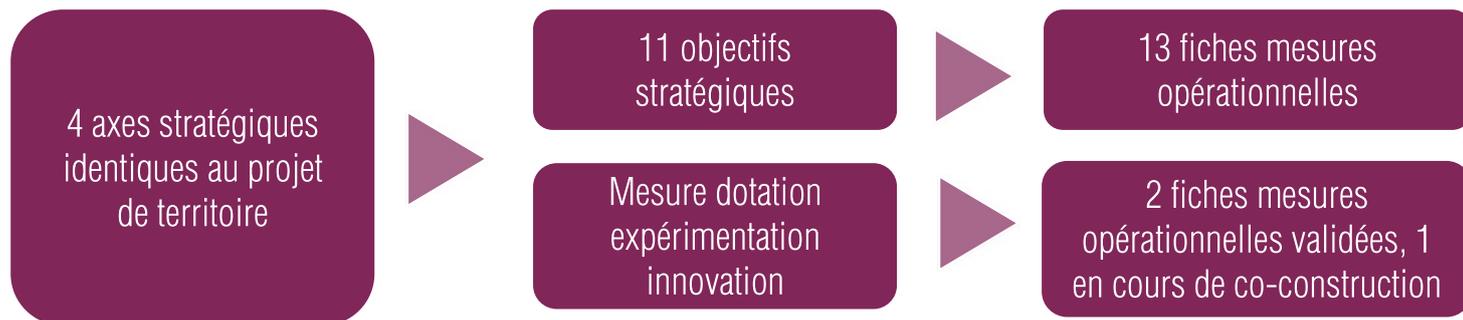


Co présidée par Sophie ADROIT & Nathalie NACCACHE

La contractualisation s'inscrit dans le cadre du projet de territoire, dans un souci de renforcer la coordination avec l'ensemble des partenaires interdépartementaux pour assurer une vision globale des dossiers et une cohérence territoriale. Le PETR porte les contractualisations suivantes avec ses partenaires :

### La Région

Un Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, signé le 4 décembre 2023 à Villefranche de Lauragais s'articule autour de :



Sur cette seconde programmation, 2022-2028, le PNR du Haut Languedoc et les Communautés de communes membres du PETR sont également signataires du contrat.

**Les sous dispositifs du CTO du Pays Lauragais :** Bourg centre (en étroite articulation avec le dispositif Petites villes de demain) et Dotation Expérimentation Innovation.

EN 2024

En 2024, la Région renouvelle son soutien à l'ingénierie territoriale du PETR à hauteur de 55 000 € dans le cadre de ces contrats.

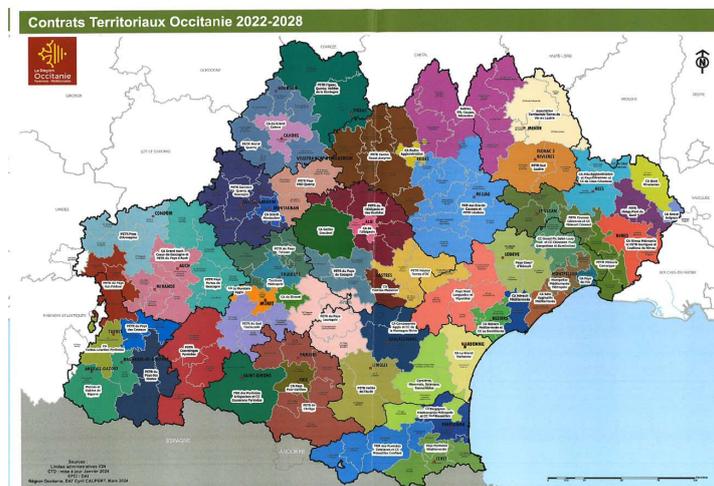
#### La programmation 2024



134 nouvelles opérations inscrites pour 2024 (données partielles actuellement disponibles, montants sollicités) dont 75 demandes déposées auprès de la Région

- ✓ 50 M€ d'investissements
  - ✓ 5,8 M€ de soutien de l'Etat
  - ✓ 1,7 M€ de soutien du Département 11\*
  - ✓ 1,3 M€ de soutien du Département 31\*
  - ✓ 0,1 M€ de soutien du Département 81\*
  - ✓ 5 M€ de soutien Régional
  - ✓ 2,7 M€ Europe\*
  - ✓ 1,3 M€ autres financeurs\* (ANS, DRAC, CAF, Agence de l'Eau etc.)
- 28 subventions votées pour 0,7M€  
➤ 47 dossiers en cours d'instruction  
➤ Pour les autres opérations, la Région n'a pas été sollicitée ou il s'agit d'opérations non éligibles aux financements régionaux.

\* Uniquement dans le cadre de ces contrats



### La Dotation à l'Innovation et à l'Expérimentation (DIE)

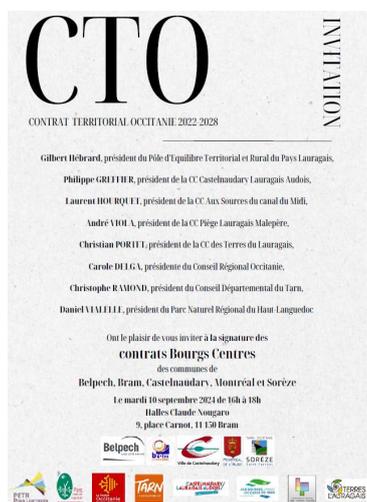
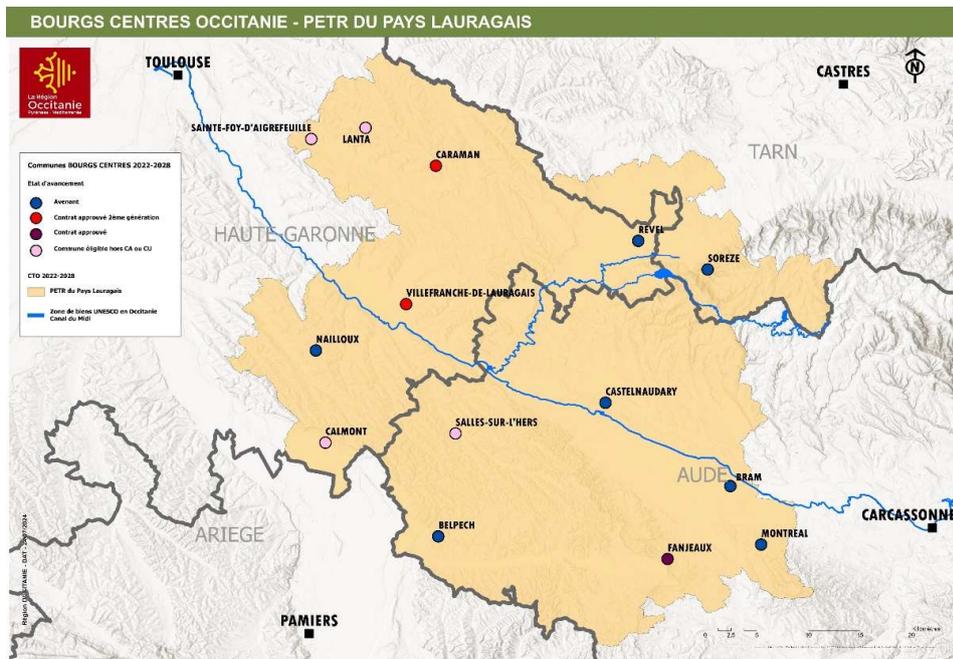
Concernant la Dotation à l'Innovation et à l'Expérimentation, la Région a ouvert la possibilité aux signataires du CTO d'ouvrir des fiches mesures, spécifiques au territoire qui permettront de bénéficier d'une enveloppe spécifique de 80 000 à 100 000 € qui pourrait financer des projets jusqu'à 20% sur de l'investissement. Le Pays Lauragais a souhaité valoriser :

- ✓ L'accompagnement des projets valorisant le patrimoine local autour du canal du Midi et ses sources
- ✓ Le Lauragais un Territoire à Energie Positive en favorisant de nouvelles formes de mobilité et des services adaptés. Cela vient en complémentarité du développement des services de trains et d'autocars mis en place par la Région sur le territoire (cadencement, tarification)
- ✓ Une 3ème fiche à l'étude (non validée) : « Faire du Lauragais un territoire robuste »

## Les contrats bourg centre et leurs avenants

Sur le programme 2022-2028, avec l'engagement de nouvelles communes et la signature d'avenants en 2024, le PETR du Pays Lauragais dénombre 10 communes bourg centre sur son territoire : Belpech, Bram (PVD), Caraman (PVD), Castelnaudary (PVD), Fanjeaux, Montréal, Nailloux (PVD), Revel (ACV), Sorèze et Villefranche-de-Lauragais (PVD).

La signature de ces contrats fait suite à un travail d'accompagnement partenarial entre les services de la Région et le PETR, la tenue de comités techniques et de comités de pilotage pour chacune des communes.



*Comité de pilotage du contrat Bourg centre de Sorèze en mars 2024*

La cérémonie de signature des contrats bourg centre a été organisée, en présence de Mme Florence Brutus, Vice-Présidente de la Région en charge de l'aménagement, Madame Claudie Faucon Méjean, Conseillère régionale, des Présidents des 4 communautés de communes et du PETR, du Président du CODEV, des représentants des 3 départements et des maires des communes concernées.



*Signature des contrats bourg centre le 10 septembre 2024 à Bram*

Le 10 septembre 2024, un comité de Pilotage commun aux 2 contrats CRTE et CTO s'est tenu à Bram, en présence de Mme Lestarquit, secrétaire générale de la Préfecture de la Haute-Garonne, Mme Florence Brutus, Vice-Présidente de la Région en charge de l'aménagement, Madame Claudie Faucon Méjean, Conseillère régionale, des Présidents des 4 communautés de communes et du PETR, du Président du CODEV, des représentants des 3 départements.



Comité de pilotage CRTE Lauragais - CTO à Bram le 10 septembre 2024

## L'Etat

### Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Le Pays Lauragais compte 2 CRTE, dont un porté par le PETR (sur le périmètre interdépartemental des CCTDL et CCSCM) signé en décembre 2021.

- Des échanges directs avec les préfetures ont été menés en 2024.
- Le PETR est partenaire d'Action Cœur de Ville et petites villes de demain, deux dispositifs nationaux :
  - **PETITES VILLES DE DEMAIN** : 6 communes du Pays Lauragais sont lauréates de ce dispositif (Bram / Castelnaudary / Caraman / Nailloux et Villefranche-de-Lauragais) en partenariat avec leurs intercommunalités.
  - **ACTION CŒUR DE VILLE** : Revel (depuis septembre 2018). L'avenant ACV2 a été signé en février 2024.



Signature action cœur de ville 2 à Revel en février 2024

Fin décembre 2023, l'Etat a annoncé la liste des communes lauréates du dispositif « villages d'avenir » : Fanjeaux, Saint-Papoul, Avignonet-Lauragais, Gardouch, St Felix-Lauragais et Sorèze.

### Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (DRAC) 2024-2026

Faisant suite au programme 2020-2022 prolongé par avenant en 2023, le territoire a souhaité s'engager dans une nouvelle programmation en signant la CGEAC 2024-2026 (cf partie culture page n°34)

Le PETR a animé 1 CoTech et 1 CoPil en 2024 permettant l'étude de 13 dossiers ainsi que la rédaction de la nouvelle convention.

## L'Europe

### Programme LEADER 2014-2022 et candidature au programme 2023-2027

Cf partie Le GAL des Terroirs du Lauragais page n°40

### ATI FEDER - FSE 2021-2027

La Région Occitanie, autorité de gestion des fonds européens, a lancé un appel à Manifestation d'Intérêts au titre des Approches Territoriales Intégrées (ATI) dans le cadre de la Priorité 5 du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027. Par convention signée en février 2023, le PETR du Pays Lauragais est désigné chef de file. Le COPIL, organisé le 10 septembre 2024, a validé la présélection des 3 dossiers (cf tableau ci-contre) proposés par l'autorité de gestion.

#### Dossiers priorisés FEDER

Porteur du projet	Nom du projet	Coût €	FEDER maxi €*	% FEDER
CC Piège-Lauragais-Malepère	Le Poteau : point multiservices dédié aux services publics, au numérique et à la mobilité, situé à Gaja la Selve	1 400 000	700 000	50 %
CC Castelnaudary Lauragais Audois	Ecole de musique à Castelnaudary	5 411 816	600 000	11 %
CC Terres du Lauragais	Réhabilitation et extension de la crèche "le bonheur est dans le pré" à Lanta	1 057 000	150 000	14 %

## **AVANTAGES DE LA CONTRACTUALISATION A L'ECHELLE DU PETR**

La contractualisation à cette échelle permet :

- une cohérence globale des actions et missions du PETR sur l'ensemble du territoire (planification, développement territorial et outils financiers réunis au sein d'une même structure),
- une vision globale des projets publics et privés s'inscrivant dans la stratégie du PETR/GAL (Elaboration d'une maquette annuelle des projets rentrant dans la stratégie du territoire sur la base des priorités des EPCI),
- un effet levier sur les financements à 2 niveaux :
  - **LEADER** : une enveloppe attribuée au territoire et gérée par le GAL des Terroirs du Lauragais
  - **Région et Etat et FEDER** : des enveloppes gérées par les partenaires, échanges techniques favorisant le financement des projets identifiés par le PETR.

Le Pays assure l'animation des comités techniques, comités de pilotage communs aux 3 Départements, élabore une maquette commune (2 contrats) sur la base des projets priorisés par les communautés de communes, mène des échanges préalables avec les différents co-financeurs pour optimiser les financements...

## **Qpilote- un outil mutualisé**



Formation des communes QPILOTE à CCCLA le 16/05/24

Afin de renforcer la coordination et les échanges entre le PETR et ses 4 communautés de communes, le PETR s'est doté d'une plateforme partagée mutualisée (QPILOTE) pour 2 objectifs : le pilotage de la structure et la mission contractualisation (incluant le suivi du dispositif LEADER).

L'année 2024 a permis de poursuivre son déploiement et paramétrage, selon la méthodologie adaptée au fonctionnement de chacune des communautés de communes.

Plusieurs sessions de formations ont été organisées pour cela auprès des techniciens des communes ou communautés de communes.

**Le PETR, pilote de cette expérimentation sur l'Occitanie, partage son expérience auprès des autres PETR ou Collectivités de France.**

A noter : Les porteurs de projets (publics ou privés) doivent déposer leurs dossiers directement auprès des financeurs concernés. L'ingénierie de projet du PETR reste limitée pour les dossiers non éligibles au LEADER et s'inscrit en complémentarité avec les autres ingénieries existantes, notamment celles déployées par les Départements.

## **Le projet de territoire : base des contractualisations**

Les élus du PETR ont souhaité s'inscrire en continuité avec le projet de territoire validé en 2015 qui s'articule autour des axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : Conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires
- Axe 2 : Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique
- Axe 3 : Améliorer le cadre de vie, facteur d'attractivité du territoire
- Axe transversal : Accompagner le territoire et les CC, optimiser le portage des actions collectives

*La transition énergétique est à la fois une orientation à part entière et une orientation transversale.*

Le projet de territoire s'actualise annuellement au regard des propositions de chacune des commissions de travail thématiques et des actions validées en Comité Syndical.

# COMPETENCES ET ACTIONS

## GAL des Terroirs du Lauragais



Présidé par Philippe GREFFIER

### Rappel du contexte de la programmation LEADER portée par le GAL des Terroirs du Lauragais

#### Les missions d'accompagnement de l'équipe du GAL



- ✓ Mettre en œuvre et animer la stratégie de développement local du territoire
- ✓ Apporter un appui aux porteurs de projets et à l'émergence de démarches collectives
- ✓ Elaborer les plans de financement (Ingénierie financière)
- ✓ Assurer le suivi administratif des dossiers jusqu'à leur paiement

En 2024, l'équipe du GAL des Terroirs du Lauragais a travaillé sur 2 programmes :  
- Fin de programme 2014/2022  
- Lancement du programme 2023/2027

#### 1 La fin de programme 2014 / 2022

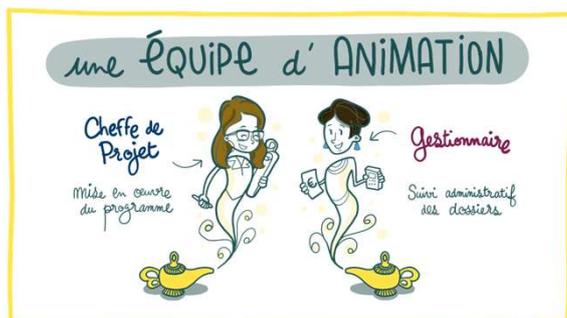


Visite sur place des sentiers de randonnées de la CCPLM le 24 avril 2024

➤ Elle se traduit par le traitement des dossiers de paiement

Au 31/12/2024, sur les 107 dossiers programmés (subvention octroyée) :

- 5 dossiers ont été annulés dont 1 en 2024 (Moulin du Faget)
- 102 dossiers de paiement ont été transmis au service instructeur sur l'ensemble du programme dont 19 dossiers déposés en 2024
- 63 ont été payés en totalité dont 30 en 2024
- 39 sont en attente de paiement dont 21 sont déjà ouverts par l'instruction
- 5 visites sur place par la Région accompagnées par le GAL ont été réalisées pour mener les dossiers à leur paiement final
- A noter, selon ces chiffres, **une forte accélération des paiements**, due au renforcement des équipes d'instructeurs de la Région



Pour mener à bien cette mission, dans les délais impartis, deux gestionnaires travaillent sur les programmes correspondant à 1,3 ETP

## Echanges avec la Région, autorité de gestion sur la convention GAL/ Autorité de Gestion Région pour l'avancée de la nouvelle programmation

La convention a été signée le 12 avril 2024, entre le PETR et l'autorité de gestion régionale permettant le début effectif du programme 2023 / 2027. Celle-ci était initialement prévue à l'automne 2023 mais au vu des calendriers contraints sur la fin de programme 2014/2022, la Région a privilégié la gestion de la fin de programme 2014/2022.



Un travail important, en attendant cette signature, a été réalisé sur les **grilles de sélection** en concertation avec les comités techniques et le comité de programmation. Ces grilles permettent de noter et donc de prioriser les projets en lien avec la stratégie définie dans la convention.

La Région a mis en service **Europac** courant l'été 2024, plateforme sur laquelle les porteurs de projet déposeront en direct leur dossier. Pour assurer le lien avec le GAL, chaque porteur de projet devra justifier dans le dossier déposé d'une fiche d'opportunité fournie par le GAL. Celui-ci poursuit ainsi son rôle d'accompagnement des porteurs de projets.

**Des réunions mensuelles** en visio ont été organisées par la REGION pour faire le point sur la fin de programmation et les avancées de la nouvelle programmation.

### Animations et préparation du programme :

#### Le comité de programmation

Le comité de programmation se compose de 14 représentants publics et 14 représentants privés, auxquels s'ajoutent leurs suppléants.

**5 comités de programmation** se sont tenus pendant l'année 2024. Les comités ont travaillé en atelier sur la stratégie grâce à une animation sur la fresque de développement local menée le 6 février et sur les grilles de sélection le 17 avril.

L'installation du comité de programmation officiel a été réalisé le **24 juin 2024** et l'élection de Mr Greffier comme président du GAL a été votée à l'unanimité à cette occasion. Le règlement intérieur présente le rôle et les modalités de fonctionnement du comité de programmation. Le comité de programmation a acté le règlement intérieur, en précisant ainsi la méthodologie de sélection d'un projet LEADER.



Fresque du développement local – 06 février 2024



Installation officielle du comité de programmation – 24 juin 2024

**Les comités techniques culture, tourisme et transition écologique** ont travaillé également sur les priorités LEADER à soumettre au comité de programmation, au vu de l'enveloppe réduite pour cette nouvelle programmation.



- **Tourisme** : Objectif identifié de développer un tourisme éco-responsable de pleine nature, valorisant les spécificités du territoire, son patrimoine notamment sur les ailes de saison. Les priorités ont été portées sur les thématiques : canal du Midi, valorisation du patrimoine, réseau des OTI et développement des activités de pleine nature. L'hébergement, faisant l'objet de nombreuses demandes et la priorité de ce type d'actions ayant été revue à la baisse, le comité fixe une enveloppe globale de 100 000 euros par projet.



- **Transition écologique** : les ENR citoyennes en phase d'émergence, les mobilités alternatives et l'économie circulaire (recyclerie ...) et à étudier au cas par cas le développement des circuits courts

La réflexion sur l'axe mobilité du programme LEADER s'est poursuivie par une animation menée par FRANCE ACTIVE OCCITANIE le 3 décembre avec les membres volontaires du comité de programmation

- **La culture** : développer une offre culturelle de la création (AAP événementiels, Education artistique et culturelle) à la diffusion (équipements culturels et patrimoniaux, en particulier au travers de la route des moulins)

Sur l'AAP « événementiels culturels » : L'accompagnement des porteurs de projet s'est poursuivi en 2024. Il a été identifié 4 projets assez murs pour donner lieu à un financement LEADER



Animation France Active Occitanie sur le thème de la mobilité rêvée pour le territoire - 3 décembre 2024

### **La programmation :**

Le comité de programmation a été invité à la suite des comités techniques aux **votes en opportunité de 3 dossiers** : l'emploi culturel mutualisé entre 3 associations (ALEAS, ATOM et Médiane NV) porté par le Groupement d'employeurs OPEP), la Poterie Not pour le développement et la sécurisation de l'activité par l'acquisition d'un four et de petits travaux et Ville à joie, tournée d'événements de services publics sur la CCTDL.



**Le dépôt des pré-dossiers** s'est poursuivi courant l'année 2024, 16 dossiers ont été pré-déposés dont les dossiers PETR. Un délai de 3 mois était donné pour le dépôt final sur EUROPAC. A partir de septembre 2024, les dépôts de ces dossiers sur EUROPAC s'est enclenché. Un premier retour d'instruction a été fait en décembre 2024.

### **Participation aux démarches partenariales et événements :**

- Rencontre le 19 mars entre Carole Delga et les présidents des GALS, Mme Naccache a participé à cette rencontre
- Rencontre TEPOS du 1<sup>er</sup> octobre au 5 octobre 2024

### **Les prochaines étapes 2025 :**



1. Complétude de l'instruction des dossiers de paiement du programme 2014 / 2022 et Visite Sur site des Projets jusqu'en juin 2025
2. Accompagnement des porteurs de projets
3. Suivi de la programmation de nouveaux projets

# FONCTIONNEMENT INTERNE



## La commission Finances-travaux



Co présidée par François DEMANGEOT (rapporteur du budget) & Florence SIORAT (travaux)

2 réunions de la commission finances ont eu lieu en 2024 et de nombreuses réunions techniques avec les partenaires.

## Gestion financière de la structure

### Budget Principal du PETR du Pays Lauragais :

#### Le Budget Primitif 2024

Le Budget Primitif 2024 a été voté le 28 mars 2024 pour un montant en recettes et dépenses s'élevant à 877 274,22 € en section de fonctionnement et à 349 065,50 € en section d'investissement

#### Le Compte Administratif 2024

Le Compte Administratif, conforme au Compte de Gestion présenté par le comptable public, fait apparaître un résultat global de clôture de l'exercice 2024 de 140 506,17 €.

### Son Budget Annexe du GAL des Terroirs du Lauragais :

#### Le Budget Primitif 2024

Le Budget Primitif 2024 a été voté le 28 mars 2024 pour un montant en recettes et dépenses s'élevant à 365 064,76 € en section de fonctionnement et à 3 535,93 € en section d'investissement.

#### Le Compte Administratif 2024

Le Compte Administratif, conforme au Compte de Gestion présenté par le comptable public, fait apparaître un résultat global de clôture de l'exercice 2024 de - 179 612,60 €.

### Son Budget Annexe « Toiture photovoltaïque » :

#### Le Budget Primitif 2024

Le Budget Primitif 2024 a été voté le 28 mars 2024 pour un montant en recettes et dépenses s'élevant à 2 536,50 € en section de fonctionnement et à 1 036,50 € en section d'investissement.

#### Le Compte Administratif 2024

Le Compte Administratif, conforme au Compte de Gestion présenté par le comptable public, fait apparaître un résultat global de clôture de l'exercice 2024 de 2 110,20 €.

Le PETR ayant délibéré en octobre 2023 en faveur du passage de la nomenclature M14 à M57, cette année est marquée par sa mise en œuvre à compter du budget primitif 2024. L'équipe technique s'est attachée à la prise en compte de cette modification.

La ligne de trésorerie a été renouvelée à hauteur de 400 000 € cette année encore afin de palier au retard de paiement des subventions.

En 2024, l'ingénierie du PETR a bénéficié d'un accompagnement financier important de ses partenaires : l'ADEME, l'Agence de l'eau, le Département de la Haute-Garonne, la Région Occitanie, le Fonds Vert, la Drac, les fonds européens LEADER.



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

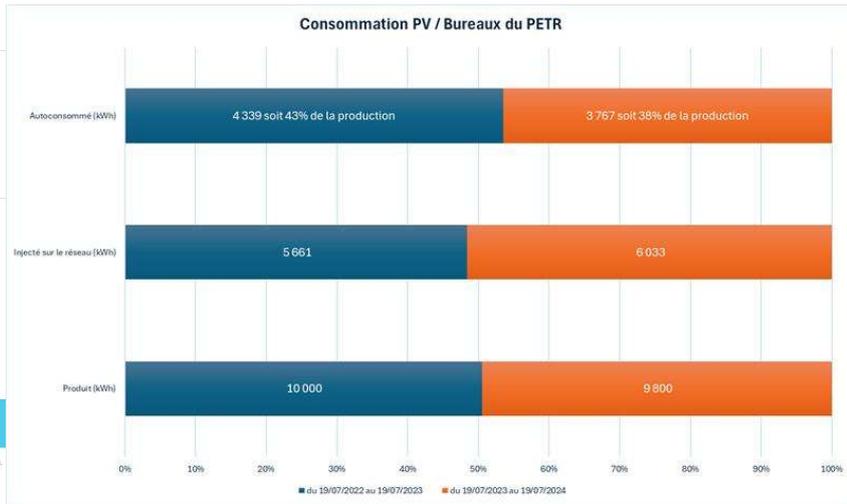
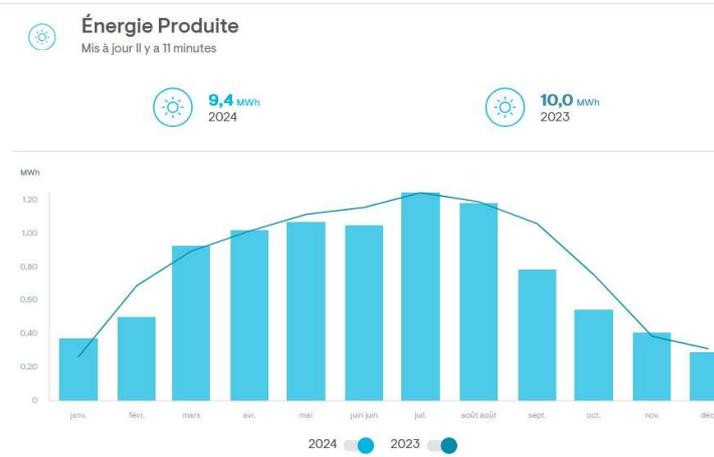
## Un bâtiment exemplaire

Le siège administratif est équipé de **23 panneaux solaires** permettant une auto-consommation et une revente de l'électricité. Un contrat de rachat sur 20 ans a été passé avec EDF. Il couvre la période du 19/07/2022 au 18/07/2042.

La consommation rachetée est prévue au tarif subventionné (10c€/kWh), avec un plafond de 1 600 heures soit :  $1600 \times 8.4 = 13\,440$  kWh. Au-delà de ce plafond de 1 600 heures, le prix de rachat est de 5 c€/kWh.

La facturation que nous faisons à EDF pour la vente des kWh que nous injectons sur le réseau, se fait annuellement.

Pour information, le gain de la première année (2023) a été de 1 036.50 € et de 1073.70 € la seconde année (2024). L'électricité produite non autoconsommée et revendue fait l'objet d'une écriture sur le budget annexe du PETR.



Avec le soutien financier



# FONCTIONNEMENT INTERNE

## L'équipe administrative

### Une équipe pluridisciplinaire

Toujours dans l'optique d'une équipe resserrée et mutualisée, dans une perspective de recherche de montages financiers optimisés auprès des partenaires financiers, plusieurs mouvements ont été opérés au sein des services sur l'année 2024 :

- Delphine Romagny a remplacé Lise Verguet durant son congé maternité sur le poste de chargée de mission tourisme et communication
- Isabelle Sinacola a été renouvelée sur son poste de gestionnaire administrative (dont 50% gestionnaire GAL)
- Eric Moreno a été retenu sur le poste d'animateur sobriété énergétique nouvellement créé
- La mission temporaire sur le comptabilité/paie via le CDG31 n'a pas été renouvelée.

Enfin, le profil du poste sur la mission Développement territorial laissé vacant n'a pas été ouvert car en attente des orientations issues des nouvelles priorités du projet de territoire et de la stratégie LEADER. Les différentes missions du poste étant réparties entre agents au sein de l'équipe (animation du CODEV notamment), ou abandonnées.

L'équipe est composée de 6 titulaires et 5 contractuels dont 2 en CDI : le nombre de titulaires est supérieur à celui des contractuels.

L'équipe est composée d'agents de 31 à 66 ans, dont 4 ont moins de 45 ans. La moyenne d'âge de l'équipe est de 49 ans. L'équipe compte 9 femmes et 2 hommes.

### Une ingénierie mutualisée, dynamique, motivée et efficace

Equipe  
pluridisciplinaire  
de 11 agents en  
2024



Eductour équipe Découverte du Lauragais – 11 avril 2024



Journée d'échange PETR-EPCI juin 2024



Noël équipe 2024

# Les agents du PETR du Pays Lauragais



**Sylvie FORESTIER**

Directrice  
04 68 60 56 55  
06 35 50 37 84



**Delphine BAQUER**

Assistante de direction  
04 68 60 70 68



**Eric MORENO**

Animateur sobriété énergétique  
04 68 60 70 72  
06 08 97 48 44



**Julie GOUËT**

Chargée de mission  
transition énergétique  
04 68 60 70 69  
06 70 19 34 08



**Pauline ROY**

Chargée de mission  
urbanisme & aménagement  
04 68 60 56 57



**Jacqueline PLANQUES**

Agent d'entretien



**Lise VERGUET**

Chargée de mission  
tourisme et communication  
04 68 60 70 71

*Remplacement congé  
maternité de mi-avril à  
mi-octobre 2024*



**Delphine ROMAGNY**

Chargée de mission  
tourisme et communication

*Organisation du canalathlon 2024*



**William DUPRE**

Chargé de mission  
développement culturel  
04 68 60 56 58



**Laurie MILESI**

Cheffe de projets du GAL  
& contractualisation  
04 68 60 56 56  
06 35 50 91 88



**Isabelle SINACOLA**

Gestionnaire du GAL/PETR  
04 68 60 56 54



**Florence JUAN GLENAT**

Gestionnaire du GAL  
04 68 60 70 70

**L'équipe du GAL des Terroirs du Lauragais**

# FONCTIONNEMENT INTERNE

## Le fonctionnement quotidien



### LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

2021-2026

Le télétravail a été déployé de manière expérimentale sur toute l'année 2022, sur la base du volontariat et dans le cadre d'une charte de bon fonctionnement interne coconstruite par l'équipe en 2021. Il s'est poursuivi selon les mêmes règles en 2024.

L'année 2023 ayant permis, de définir les lignes directrices de gestion, le taux de promus et promouvables de la structure et modifier les possibilités d'utilisation du compte épargne temps des agents, 2024 est marquée par la mise en application.

## Gestion administrative, autres fonctions support

- Ressources humaines, avancement de carrière, formation, paie
  - Participation santé et prévoyance des agents avec un changement de prestataire et une présentation à l'équipe des avantages associés
  - Consolidation de la Charte de fonctionnement interne
- Accueil physique et téléphonique
- Traitement des courriers, abonnements, affaires courantes
- Veille juridique et actualités diverses
- Suivi du RGPD
- Réactualisation du Document Unique
- Optimisation du nouveau standard
- Changement de la machine à affranchir
- Arrêt de la contractualisation pour le logiciel TANGARA de gestion des absences
- Réception et mise en service du nouveau photocopieur



## La communication

- Elaboration en interne de tous les **supports de communication** du PETR et du GAL ( Guides, flyers, affiches etc... )
- Présence régulière sur les **réseaux sociaux** (Facebook, Youtube et LinkedIn)
  - Création d'un compte Instagram pour le Canalathlon
- **Rédaction de communiqués**, relation avec la presse
- Création et animation d'un compte soundcloud pour la diffusion de podcats
- Actualisation et mise à jour du **site internet institutionnel** [www.payslauragais.com](http://www.payslauragais.com) et de l'extranet
- Animation et gestion de la **plateforme culturelle** [www.lauragais-culture.fr](http://www.lauragais-culture.fr) du PETR

En 2024

11  
Newsletters  
diffusées

+ de 30  
publications  
LinkedIn

30  
publications  
Instagram

198  
utilisateurs  
de la plateforme  
culturelle

Relais  
locaux CC  
et  
communes

35  
articles  
parus dans  
la presse

+ de 115  
publications  
Facebook

## Adresse administrative :

PETR du Pays Lauragais  
3 chemin de l'Obélisque  
11320 Montferrand

☎ 04 68 60 56 54

✉ contact@payslauragais.com

GAL des Terroirs du Lauragais

☎ 04 68 60 56 56 / 06 35 50 91 88

## Retrouvez-nous sur



**Pays Lauragais** : [www.payslauragais.com](http://www.payslauragais.com)

**Plateforme culturelle** : [www.lauragais-culture.fr](http://www.lauragais-culture.fr)

**Facebook Pays** : <https://www.facebook.com/PaysLauragais/>

**Facebook Canalathlon** : <https://www.facebook.com/canalathlonLauragais/>

**LinkedIn** : <https://www.linkedin.com/company/petr-du-pays-lauragais/>

**Soundcloud** : <https://on.soundcloud.com/4dmdv>